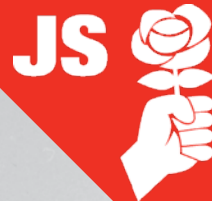


PAGES DE GAUCHE

www.pagesdegauche.ch



**Périodique indépendant
d'opinions socialistes**

N° 171

Printemps 2019



Page 4 **Fiscalité**

Après la RIE III, la RFFA est une nouvelle arnaque fiscale.

Page 5 **Égalité**

L'épisode Savary-Paulsen confirme la prégnance d'un sexisme bienveillant au sein de la gauche.

Page 7 **Libéralisations**

Comment la droite essaie de privatiser les services publics dans les grandes villes.

Page 25 **Livres**

Entretien avec Dominique Dirlewanger sur les représentations sociales de la vieillesse.

Le dossier

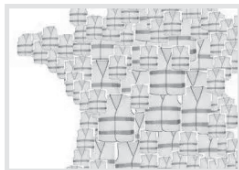
Les 99 % à l'assaut du capital

*En 2016, la fortune des 300 plus riches de Suisse augmente de 60 milliards, alors que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté atteint les 600'000. En lançant l'année suivante l'initiative « 99 % », la Jeunesse Socialiste cherche à combattre cet accroissement des inégalités en taxant les revenus du capital plus que ceux du travail. Dans le dossier de ce numéro, Pages de gauche s'associe à la JS pour détailler ce projet sur lequel nous serons prochainement amenés à voter. **Page 8***

À lire sur notre site

«Gilets jaunes»: quelques réflexions

Posted on 18 janvier 2019 by webmaster@pagesdegauche.ch



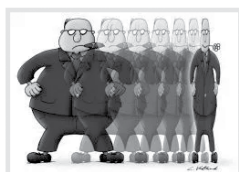
Le soulèvement émeutier des «gilets jaunes» est complexe, il agrège de nombreux éléments contradictoires. Pour cette raison précisément, il exige une analyse, forcément incomplète compte tenu de la situation très labile qui le caractérise et dans laquelle tout le monde...

Continuer la lecture →

2019, Exclusif démocratie, France, gilets jaunes, macron

Quelle «décroissance» pour la gauche?

Posted on 2 février 2019 by webmaster@pagesdegauche.ch



Si le constat d'une crise environnementale et sociale est largement partagé à gauche, les solutions à cette double crise manquent dramatiquement d'imagination. Petite ébauche d'un programme éco-socialiste alternatif. Avec cette page programmatique, nous souhaitons reprendre à notre compte le célèbre...

Continuer la lecture →

2008, Archives électroniques par année démocratie, écologie, socialisme

Défendre le paysage et le patrimoine?

Posted on 30 janvier 2019 by webmaster@pagesdegauche.ch



Seul objet fédéral en votation populaire le 10 février 2019, l'initiative lancée par les Jeunes Vert-e-s «contre le mitage du territoire» demande que toute création de nouvelle zone à bâtir soit compensée par un déclassement équivalent de terres agricoles, le...

Continuer la lecture →

2019, Exclusif initiative, Suisse, territoire, votation

Impressum

Abonnement annuel: Fr. 59.-
Abonnement de soutien: Fr. 150.-
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 49.-
CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Antoine Chollet (AC), Mathieu Gasparini (MG),
Bertil Munk (BM), Stéphanie Pache (SP), Émi-
lie Pasquier (EP), Gabriel Sidler (GS), Arnaud
Thiery (AT)

Comité:

Cora Antonioli, Umberto Bandiera, Matthieu
Béguelin, Valérie Boillat, Dan Gallin, Claude
Grimm, Anne Holenweg, Pascal Holenweg, Line
Rouyet.

Maquette:

Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:

Gabriel Sidler, Lausanne

Webmaster:

Mathieu Gasparini, Lausanne

Dessins:

Christian Vullioud (Cévu)

Illustrations:

Photographies issues d'archives publiques,
<https://digitalcollections.nypl.org/>

Relecture:

Cora Antonioli et Yvan Thiery

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Chronique

Contre la précarité à l'université

Le 18 février dernier, Actionuni, l'association des corps intermédiaires des universités suisses (qui regroupe les assistant-e-s, doctorant-e-s, post-doctorant-e-s et certaines catégories d'enseignant-e-s-chercheuses-eurs selon les universités), a publié un communiqué de presse important dénonçant les conditions de travail souvent scandaleuses qui sont imposées dans la plupart des hautes écoles suisses (à l'université de Lausanne, un chargé de cours peut ainsi être payé 1600 frs par mois).

Considéré dans le meilleur des cas comme formé d'étudiant-e-s avancé-e-s plus ou moins bénévoles, et non comme des salarié-e-s bénéficiant de droits et de protection, ce véritable prolétariat de la recherche est taillable et corvéable à merci, sans aucune garantie d'obtenir un jour un poste stable. Ces conditions ont des effets désastreux sur les personnes soumises à pareille précarité souvent pendant des années, et de ce fait sur le contenu de leurs travaux de recherche.

La précarité des carrières universitaires a un impact particulièrement marqué sur les femmes, qui sont plus nombreuses à abandonner la recherche, ce qui devrait inquiéter toute-s les responsables des universités. Le phénomène est particulièrement fort en Suisse, où le corps professoral est très peu féminisé.

On oublie souvent que les conditions dont ont besoin les chercheuses-eurs pour faire leur travail sont très simples: il leur faut du temps et la liberté de travailler sur les objets de leur choix. C'est ainsi que toutes les grandes découvertes du passé ont été faites, et tout indique qu'il en est toujours de même aujourd'hui! Or la précarisation généralisée que le corps non professoral des universités expérimente supprime l'un et l'autre; elle réduit le temps de recherche et contraint la liberté des chercheuses-eurs. Elle a également un effet délétère sur l'enseignement, bien souvent délaissé car négligé lorsqu'il s'agit de juger de «l'excellence» des scientifiques.

Ce combat mené par Actionuni dépasse de très loin les enjeux liés aux conditions de travail du seul corps intermédiaire des universités, mais concerne toute la société, car ce qui se fait (et la manière dont ça se fait) dans les universités l'intéresse au premier chef. Une société démocratique a besoin de scientifiques travaillant en toute indépendance et capables de la questionner en permanence. L'attaque insidieuse contre les universités qui se mène au niveau des conditions de travail et de la précarité est ainsi une attaque contre la démocratie.

Antoine Chollet, Acidul
<http://www.actionuni.ch/>

PANNE D'ÉLECTRICITÉ AU VÉNÉZUELA: QUELLE ORIGINE?



Éditorial

Toutes en grève le 14 juin !

Notre petite Suisse brille de loin pour son conservatisme féroce en matière d'égalité des sexes. Certaines inégalités légales ont été partiellement améliorées, tardivement – mais démocratiquement – en comparaison internationale, d'autres reliquats patriarcaux subsistent, comme le maintien d'une imposition fiscale non individuelle pour les couples mariés. Mais si les lois peuvent traduire ou soutenir un changement social, une révolution féministe des mœurs n'a pas eu lieu. Peu de valeurs sont partagées de façon homogène dans l'ensemble de la Confédération helvétique, mais le sexisme en est assurément une.

L'oppression et l'exploitation que les femmes subissent en Suisse se manifestent sous des formes différentes, qui dépendent notamment de leur statut social, de l'origine ethnique qui leur est attribuée, et de leur respect des règles hétérosexuelles. Il est ainsi difficile

d'attaquer le mal à la racine, on ne sait pas par où commencer. Près de trente ans après la grève des femmes de 1991 demandant l'application de l'article sur l'égalité femme-homme introduit dans la constitution en 1981, force est de constater que les changements législatifs n'ont pas suffi. Il est donc bien temps de se mobiliser pour une nouvelle grève du 14 juin, comme le démontre incontestablement la liste des inégalités subies par les femmes que répertorie le manifeste à la fois radical et inclusif rédigé par les collectifs romands pour la grève féministe et des femmes.

Comme en 1991, les syndicats soutiennent le projet de grève et visibilisent la question du travail rémunéré et non rémunéré. De meilleures conditions de travail et des services publics de qualité, pour les femmes mais aussi pour toutes et tous, permettent une meilleure autonomie et un rééquilibrage des rapports de pouvoir.

L'égalité et la lutte contre les violences sexistes nécessitent cependant de réinventer les relations affectives, intimes et sexuelles sans référence à une inégalité des sexes. Il nous faut réorganiser des solidarités matérielles et affectives qui ne reproduisent pas les structures préférées du patriarcat que sont la famille, le couple hétérosexuel monogame, et l'organisation hiérarchisée et racialisée du travail productif et reproductif.

Les mobilisations liées à la campagne #MeToo ont remis à l'ordre du jour la dimension personnelle de l'oppression des femmes et la nécessité d'une remise en question des normes régulant les relations interpersonnelles aujourd'hui. Puissent les féministes suisses et leurs allié·e·s insuffler une réflexion transformatrice sur ces problèmes, quitte à multiplier et diversifier les grèves !

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|--|--|
| <p>3 Éditorial
Toutes en grève le 14 juin !</p> <p>4 Actualités
Fiscalité : RIE III, RFFA, non, c'est non !</p> <p>5 Égalité : sexisme bienveillant</p> <p>6 Discussion : qu'est-ce qu'une ville de gauche ?</p> <p>7 Privatisations : panne sèche à Zurich</p> <p>7 Le poing et la rose</p> <p>8 Une bombe contre le service public de santé</p> <p>9 Dossier
Les 99 % à l'assaut du capital</p> <p>10 Entretien avec Tamara Funicello : « une seule solution, la lutte des classes ! »</p> <p>11 Une initiative détaillée pour simplement redistribuer</p> <p>12 Le socialisme n'est pas un unanimisme</p> <p>13 Prendre aux riches pour donner aux pauvres</p> <p>14 Les millionnaires, leur fortune et la Suisse : une histoire d'amour</p> | <p>15 Situations parasites</p> <p>16 Sortir d'une spirale infernale</p> <p>17 L'argent est là, mais au mauvais endroit</p> <p>18 L'affectation des nouvelles recettes et ses aspects féministes</p> <p>19 Repenser l'enseignement de l'économie</p> <p>20 Entretien avec Corina Rodríguez Enríquez : « une taxation progressive est féministe »</p> <p>21 En France, le combat des gilets jaunes pour la justice fiscale</p> <p>22 Le dogme de la mobilité</p> <p>23 Notre ennemie la finance...</p> <p>24 Conclusion : pour les 99 % !</p> <p>25 Culture
Entretien avec Dominique Dirlwanger : « les retraites, un avenir commun »</p> <p>26 Gilets jaunes : saisir l'événement
Le langage est inclusif</p> <p>27 Livres</p> |
|--|--|

Fiscalité

RIE III, RFFA : non c'est non !



Le 19 mai prochain, nous voterons sur la Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) suite à l'aboutissement du référendum lancé par une alliance de gauche, constituée notamment des Verts et Jeunes Verts, de SolidaritéS et du Syndicat des Services Publics (SSP) qui ont effectué le plus gros des récoltes des quelque 55'000 signatures. Les Jeunes socialistes, la Communauté genevoise d'action syndicale et d'autres partis ou organisations de gauche ainsi que d'autres syndicats ont également contribué à provoquer le vote sur cette réforme à l'appellation nouvelle, mais au contenu très similaire. Parmi eux, plusieurs sections d'Unia, dont, rappelons-le, le Comité directeur s'est positionné contre RFFA, et le PS genevois. Un comité de droite, aux motivations très différentes et qui a récolté à peine quelques milliers de signatures, combattrait lui aussi RFFA.

Arnaque fiscale

Face à cela, ce projet de loi, défendu par le Conseil fédéral, est soutenu par une large coalition, qui va de l'USAM au Parti socialiste suisse (PSS) en passant par le Parti libéral-radical (PLR) et Economiesuisse.

Rappelons que l'enjeu principal de la RFFA est une réforme de la fiscalité des entreprises, dont le premier projet, la RIE III, a fait l'objet d'un renvoi clair et net de la population (près de 60 % de non) en février 2017. Sous couvert d'un objectif – que personne ne conteste – de supprimer les statuts spéciaux des holdings et autres sociétés mixtes et de domicile, la RIE III prévoyait une baisse massive de l'imposition du bénéfice de toutes les entreprises ainsi que de multiples combines fiscales destinées tout particulièrement aux grandes entreprises, et leur permettant de soustraire à l'impôt une part considérable de leur bénéfice. En cela, elle poursuivait la politique suisse du dumping fiscal international qu'elle prétendait combattre. La RFFA propose à très peu de choses près la même chose et notamment une ristourne de près d'un milliard de francs aux cantons avec pour même objectif de leur permettre d'abaisser le taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises. Ainsi les pertes qu'impliquerait ce volet fiscal sont à nouveau claires : alors même qu'aujourd'hui déjà dans la plupart des cantons, les budgets publics subissent des mesures d'économie (souvent en

prévision, d'ailleurs, de l'entrée en vigueur de cette réforme), les services publics vont être touchés de plein fouet. Dans les cantons et/ou dans les communes. C'est donc notre école, nos hôpitaux, l'accueil des enfants, les installations culturelles ou sportives, bref, les services à la population qui subiraient des restrictions. Et les services publics, ce sont aussi des salarié-e-s, et parmi elles et eux, beaucoup de femmes, qui quotidiennement se mettent au service de la population pour lui offrir une aide, un soutien, une prise en charge, une prestation.

La loi votée par les Chambres fédérales comporte certes un point positif : le financement supplémentaire pour l'AVS. En termes de « compensation sociale », et malgré l'importance de la hausse des cotisations en termes de redistribution, il ne faut pas oublier que les retraité-e-s, actuel-le-s et futur-e-s, ne toucheront pas un franc de plus.

La population perdante

Et tandis que les services publics et leurs salarié-e-s sont actuellement déjà sous pression, les pertes dues à RFFA auraient des effets concrets sur leur qualité, comme des réductions en termes de personnel, des externalisations supplémentaires pour certaines tâches (EMS, hôpitaux, écoles, etc.) ou/et une augmentation du nombre ou du type de tâches à effectuer, une réduction du temps qui pourra être consacré à chaque enfant, chaque étudiant-e, chaque patient-e ; les pressions sur les salaires deviendraient encore plus fortes, des situations de *burn-out* encore plus fréquentes, etc.

La principale perdante serait donc d'abord la population, et plus particulièrement encore les personnes les plus fragilisées car, en plus du fait qu'elles ont besoin comme tout un chacun-e de se former, de se soigner, de se déplacer, elles seront les premières cibles des mesures d'économie (prestations sociales, bourses etc.) que le financement supplémentaire de l'AVS ne limitera en rien. Il est donc essentiel de dire non à cette « nouvelle » arnaque fiscale qu'est RFFA.

Cora Antonioli
Vice-présidente du SSP

Égalité

Sexisme bienveillant

En 1983, Françoise Giroud a dit : « La femme serait vraiment l'égal de l'homme le jour où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente ». Bien que l'intention provocatrice ne soit pas sans fondement, il me semble plus juste d'affirmer qu'on se rapprochera de l'égalité quand on demandera à chaque sexe de prendre ses responsabilités, quel que soit son poste, incompétent ou non.

S'il y a bien une dimension sexiste dans les réactions face à l'épisode Savary-Paulsen de l'automne passé, elle est à identifier dans les soutiens même de Savary et sa déresponsabilisation paternaliste. Comment pouvons-nous attaquer cette pauvre enfant qui n'aurait commis qu'un faux pas pardonnable, en toute honnêteté (entendez naïvement) ? La façon de traiter de façon féministe cette « belle personne », « chère amie », et autres expressions masquant sa fonction publique, conseillère aux États, qui n'a rien d'un concours de miss ni d'une tâche pour mineur·e·s, passe par la tenir responsable de ses actes, par la considérer comme autonome, capable de décider et de réfléchir par elle-même.

Sa déclaration de non-candidature est un signe d'un plus grand sens des responsabilités que d'autres élus de droite, mais ce n'est pas du comportement de Savary qu'il est question ici, mais bien du sexisme de ses partisan·e·s et du PSV. Le paternalisme à l'égard des femmes politiques ne surgit pas seulement sous la forme de harcèlement ou commentaires sexuels, ni comme propos négatifs à leur encontre. Bien souvent, notamment dans les organisations de gauche supposées défendre l'égalité entre femmes et hommes, il apparaît aussi dans le type de profils de politiciennes qui réussissent malgré tout dans la société et l'organisation patriarcales des partis. L'intention bienveillante des soutiens n'exclut ainsi aucun paternalisme. Quand on souligne principalement les qualités personnelles d'une politicienne (son apparence, son caractère, sa gentillesse, etc.), on

ne souligne pas ses compétences politiques, qui n'ont rien à voir en effet avec la capacité à être candidate dans un parti, ni élue par le corps citoyen. Encore une fois, on peut même considérer qu'on est proche de l'égalité selon Giroud, quand on ne demande rien de ses candidat·e·s pour les élire ou les réélire, sauf de gagner des voix, ce qui est plus facile quand on ne fâche personne, et ne saurait être la preuve d'un courage politique digne de louanges, *a fortiori* au sein de la gauche.

Réseaux de privilèges

La sociologie politique a montré que les élites politiques se forment au sein de réseaux fami-

liaux, professionnels, sociaux qui cristallisent les privilèges des classes sociales dominantes, des blanc·he·s, des hommes, et des personnes hétérosexuelles. Les quelques femmes de gauche qui se font élire n'échappent pas à ce système le plus souvent et doivent cumuler plusieurs de ces privilèges. Les femmes politiques qui ont exercé une fonction importante mais qui ne sont ni filles de, femmes de, partenaires de, maîtresse de, ou autres liens démontrant leur appartenance au clan et leur soumission à ses valeurs sont bien rares, en Suisse romande, comme ailleurs. Mais si le paternalisme bienveillant a profité à de nombreuses élues socialistes, « agréables à regarder », « féminines mais pas féministes », et autres signes démontrant leur hétérosexualité et leur conformation aux normes de genre, pensez aux obstacles qu'ont connu d'autres femmes plus atypiques, lesbiennes, « masculines », non acoquinées à des mâles du parti par leurs liens familiaux, conjugaux ou autres formes d'intimité. L'égalité sera acquise quand ce ne seront pas les privilégiés qui choisiront les moins privilégiées pour jouer leur rôle dans la vitrine de la diversité socialiste.

Stéphanie Pache



Discussion

Qu'est-ce qu'une ville de gauche ?

Pour faire suite au dossier de notre dernier numéro consacré aux villes de gauche, nous avons convié les contributrices-eurs à une discussion le 22 février à Renens, dans un lieu emblématique puisqu'il s'agissait de la Ferme des Tilleuls. Ancienne propriété des CFF vouée à la démolition, celle-ci a été rachetée par la ville de Renens puis transformée pour en faire un lieu d'art et de culture. Désormais gérée par une fondation, elle accueille des artistes de tous horizons, et offre également un lieu de rencontre pour la vie associative locale.

Dans le dossier de *Pages de gauche*, les différents articles avaient indiqué l'importance des villes pour la gauche en Suisse, et cette discussion à Re-

nens l'a encore une fois démontré. Nous avons donc convié Tinetta Maystre (Renens), Cédric Dupraz (Le Locle), Éric Moser (Bienne) et Carole-Anne Kast (Onex) pour en parler. La discussion a été ouverte par Anne Holenweg, coprésidente du comité de *Pages de gauche*, qui a rappelé qu'à de rares exceptions près, en Suisse, plus les villes sont grandes, plus elles sont à gauche.

Solidarité et coordination

Par-delà les différences cantonales importantes quant aux compétences et aux marges de manœuvre des communes, nous avons pu tirer plusieurs enseignements de cette soirée. Le premier, c'est qu'il y a bien une différence entre gauche et

droite au niveau communal, y compris dans des petites villes. Celle-ci a été excellemment résumée par Carole-Anne Kast (conseillère administrative d'Onex, dans le canton de Genève) : une commune de droite fait ce qu'on lui demande de faire et s'arrête là, alors qu'une commune de gauche cherche constamment à aller au-delà du minimum, et notamment pour pallier les insuffisances des politiques cantonales.

Le second enseignement, que tou-te-s les intervenant-e-s ont souligné, concerne la coordination entre villes de gauche en Suisse. Malgré les différences entre cantons, des échanges sont nécessaires, et des solidarités aussi. Il semble que la manière la plus efficace d'y parvenir soit de réaliser ces échanges au sein des partis, quitte lorsque cela s'avère nécessaire à étendre ces discussions à des échanges de toutes les formations de gauche, comme nous l'avons fait à Renens le 22 février.

Prolongeant cette réflexion, Cédric Dupraz a aussi relevé les dangers d'une concurrence entre les villes suisses, en prenant l'exemple du départ prochain d'une usine horlogère du Locle à Bienne. En d'autres termes, il faut se demander s'il est possible de remplacer la concurrence par l'entraide et la coopération, pour reprendre un thème emprunté à un ancien visiteur du Locle et de la région environnante, Pierre Kropotkine !

On ne répétera jamais assez que les villes sont le seul niveau, pour le moment, où des majorités de gauche robustes sont envisageables en Suisse. Il faut donc les investir et y réaliser tout ce qui est possible. Et soyons patient-e-s et optimistes, un jour, ce sera le tour des cantons également ! Qui aurait songé il y a trente ans que la quasi-totalité des grandes villes de Suisse serait gouvernée par la gauche en 2019 ?



Débat à la Ferme des Tilleuls avec Éric Moser, Tinetta Maistre, Cédric Dupraz et Carole-Anne Kast
(Photo : Pages de gauche)

Privatisations

Panne sèche à Zurich

Notre précédent dossier était consacré aux particularités des villes de gauche (Pages de gauche n° 170). Nous faisons le constat que la droite avait perdu durablement la bataille des villes et déplaçait le combat à d'autres endroits. Une des stratégies de la droite consiste à attaquer les politiques innovantes et de service public mises en place au moyen de projets politiques supra-urbains.

Pour rester sur la thématique des villes et des services publics, deux exemples illustrent ces tentatives. La question de l'eau, avec notamment un vote le 10 février dernier dans le canton de Zurich. Dans ce cas les partis bourgeois, majoritaires au Grand Conseil, avaient voté la privatisation partielle de la fourniture d'eau. Enfin au niveau fédéral avec le débat sur la libéralisation du marché de l'électricité. Malgré un fameux rejet populaire de la loi sur le marché de l'électricité (LME) en 2002, le Conseil fédéral prépare actuellement une révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl, 2007) qui vise à libéraliser entièrement le secteur.

L'exemple de Zoug

Alors qu'au niveau européen, notamment en France ou en Angleterre, la tendance est plutôt de revenir en arrière sur les privatisations, il est surprenant que ce débat resurgisse à Zurich. Historiquement en Suisse au XIX^e siècle, les réseaux de distribution étaient majoritairement privés. Toutefois, pour des questions d'hygiène (choléra et typhus) et de justice sociale (les quartiers riches étaient mieux approvisionnés), à la fin de ce même siècle, les réseaux furent municipalisés ou cantonalisés assez vite. Dans les zones rurales plusieurs coopératives subsistent et s'occupent toujours de la distribution d'eau. Toutefois à Zoug, il existe depuis 1878 une holding (WWZ AG) en charge de l'approvisionnement en eau potable du canton.

Cette entreprise également active dans la fourniture de gaz et d'électricité réalise en-

viron 250 millions de chiffre d'affaires par année. En ce qui concerne l'eau, et conformément à la Constitution fédérale, aucun bénéfice n'est autorisé mais les coûts doivent être couverts. Si l'exemple zougais, pour des raisons historiques propres, ne fait pas de vague, c'est pourtant bien sur ce modèle que s'appuyait le projet zurichois. Avec en point de mire l'ouverture à l'investissement privé dans les infrastructures et à terme une dé-municipalisation des services publics dans les domaines de l'énergie. Suite au référendum de la gauche et fort heureusement, les Zurichois-e-s ont largement refusé cette loi à plus de 54 %. La ville de Zurich refusant même la loi à 61,1 %.

À contre-courant

Malgré ces échecs et ne craignant pas l'eau froide, la droite poursuit son agenda idéologique en matière de libéralisation. Ainsi le Conseil fédéral a mis en consultation l'extension de la LApEl. Parmi toutes les propositions figure l'ouverture totale du marché de l'électricité, ce qui va à l'encontre des entreprises productrices de proximité qui sont à 90 % en mains des collectivités publiques. Outre une garantie d'approvisionnement, le fait que ces entités soient en mains publiques permet aussi de peser politiquement sur le type d'investissement (énergies renouvelables, etc.). Ainsi cette volonté de libéraliser constitue une attaque frontale contre les services industriels municipaux ainsi qu'une attaque en règle contre la planification énergétique et environnementale. En effet, toutes les études montrent que si le critère principal de

compétitivité est le coût de production, les énergies renouvelables sont défavorisées par rapport aux énergies fossiles. Les coûts environnementaux de production d'énergie non renouvelables à bas prix ne sont pas internalisés, pour autant que cela ait un sens, ce qui disqualifie la production d'autres types d'énergies, moins centralisées et plus renouvelables. Ainsi dans ce modèle, il n'y a pas de place pour une éventuelle transition énergétique.

Le champ de bataille est vaste et les villes n'en représentent qu'une petite partie. Toutefois, ce sont des lieux d'expériences locales et vécues porteuses de solutions qu'il s'agit d'utiliser de manière stratégique.

Mathieu Gasparini

LE POING



On hésiterait presque à remercier **Chantal Galladé** d'avoir quitté le Parti socialiste après en avoir incarné pendant des années l'aile sociale-libérale dans toute sa splendeur. Elle mérite le poing du mois pour étaler un opportunisme dénué de vergogne en rejoignant le parti vert-libéral après avoir occupé un siège PS au parlement pendant quinze ans, et pour justifier son rejet du PS par le rejet des mesures de protection salariale dans le cadre de la libre circulation des personnes.

LA ROSE



Les surprises politiques viennent parfois de là où on les attendait le moins. En l'occurrence c'est des États-Unis que nous vient un souffle réformiste radical très rafraîchissant. Les propositions lancées par la nouvelle représentante **Alexandria Ocasio-Cortez**, laquelle n'a pas hésité à demander une taxation de la dernière tranche d'impôt à 70 %, sont excellentes. Et les Républicains sont furieux, c'est la preuve qu'elle a visé juste !

Santé

Une bombe contre le service public de santé

La droite se réjouit d'un arrêt du TAF sur le financement des cliniques privées. Prononcée en janvier dernier, la décision fait planer un grave danger sur l'hôpital public.

Le Conseil d'État genevois, dans sa planification sanitaire 2016-2019, rappelait que les soins somatiques aigus allaient croître de 1,3 % par an. Pour y répondre, le Canton a construit un nouveau bâtiment pour l'accueil des patient·e·s (350 lits) et améliorer le plateau technique des HUG. Le Parlement a adopté un crédit de plus de 250 millions de francs dans ce sens. Mais développer le service public sera désormais difficile en raison des intérêts du secteur privé, qui viennent d'être fortement

renforcés par une décision du Tribunal fédéral administratif (TAF).

Les économies à la barre

En vertu du principe d'économicité énoncé par le TAF dans son arrêt (C-5017/2015), les cantons doivent en effet comparer les coûts des cliniques privées et ceux des hôpitaux publics, et faire leur choix essentiellement sur ce fondement. Les cantons ne peuvent ainsi plus traiter différemment le service public et les cliniques privées au motif que leur nature est différente – le service public étant une institution de dernier recours tenue d'admettre toute la population.

Contre le service public

Il n'est également plus possible de chercher à concentrer les prestations pour s'assurer que la clinique retenue ait suffisamment de patient·e·s, pour que les connaissances et les pratiques des soignant·e·s soient suffisantes. L'arrêt du TAF traduit cette préoccupation dans le langage du business de la santé : « Un principe, selon lequel dans les domaines de prestations avec des coûts élevés d'exploitation, d'infrastructures et de personnels le nombre de mandats de prestations doit être réduit au minimum, tend à une concentration de l'offre et n'est donc pas un critère contraire au principe de la LAMal », mais il ajoute : « Un nombre minimum de cas ne doit pas seulement promouvoir la qualité, mais aussi l'efficacité et la rentabilité ». Le TAF rappelle la portée du principe d'économicité : « [...] en raison du financement à hauteur de 55 %, les cantons sont incités à attribuer des mandats de prestations aux hôpitaux qui remplissent les exigences de la manière la plus effi-

ciente, et donc d'ajuster l'offre des prestations aux besoins en soin de la population en limitant le nombre d'hôpitaux inscrits sur la liste hospitalière pour un pôle d'activité donné ; dans cette constellation, les cantons n'ont aucun intérêt à maintenir des structures inappropriées ou superflues ». C'est clairement le service public qui est visé.

Les collectivités publiques ne disposent plus d'une marge politique pour déterminer la meilleure manière de mener leurs politiques hospitalières. Cette compétence est laissée aux caisses maladies, qui fixent avec les cliniques et les hôpitaux la valeur du point DRG, soit le « business model » de l'établissement. Les cantons doivent ensuite choisir l'institution la plus « efficiente ».

Lutter sera nécessaire

Ce modèle est une bombe contre le service public. M. Buchs, député PDC, tire les conclusions de cet arrêt : le service public n'est plus « prioritaire ». Des centres de compétences « qui pourront être complètement privés » vont être créés. Le service public devra « être revu nettement à la baisse » pour « lutter contre les surcapacités ». M. Buchs résume l'esprit de la contre-réforme : « [...] ce n'est plus à l'État d'imposer sa façon de voir. Le TAF lui assigne un rôle de simple acteur sur le même plan que les autres acteurs de la santé. Nous n'accepterons plus l'hégémonie de l'État et nous ne répondrons plus à ses ordres ».

La libéralisation de la santé menace les intérêts les plus fondamentaux de la population. Comme l'illustre l'arrêt du TAF, ce processus est engagé. Une action déterminée des usagères·ers et des soignant·e·s s'impose pour sauvegarder le service public et la qualité des soins.

Cette action pourrait commencer par l'élaboration d'une définition précise du critère de qualité des soins. Objectif : pouvoir refuser des mandats de prestations aux cliniques privées incapables de les assumer correctement.

Christian Dandrès

Cet article a paru dans Services publics le 22 mars 2019.

Financer le privé, sans limites

En janvier, les juges du Tribunal administratif fédéral (TAF) ont annulé la décision du Conseil d'État genevois de limiter la prise en charge publique de la clinique privée La Tour. Le gouvernement avait restreint le budget alloué à la clinique à environ 3,5 millions de francs et limité le nombre de cas aux frais du contribuable et des assuré·e·s.

Le TAF a jugé que Genève n'appliquait pas le critère d'économicité et qu'il n'est pas possible de limiter le nombre d'interventions médicales pour les cliniques privées. Il considère que Genève « tend à un financement par établissement et non à un financement par prestations » et rend « une concurrence entre hôpitaux impossible ».

La jurisprudence du TAF est au cœur de la contre-réforme du système de santé. Prétendument pour baisser les coûts, la Confédération impose une totale concurrence entre service public et cliniques privées, le tout aux frais du contribuable et des assuré·e·s. Les cantons doivent financer 55 % des soins dispensés par les cliniques privées, le solde incombant à l'assurance-maladie. Les assurances qui pratiquent la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) et les complémentaires sont parvenues à transférer une partie des coûts du privé vers l'assurance obligatoire de soins.

Pour sauvegarder le service public et maîtriser les coûts, certains cantons comme Genève ont limité le nombre de cliniques pouvant bénéficier de leurs financements ainsi que le nombre de prestations à charge du contribuable et des assuré·e·s. C'est cette approche qu'interdit la jurisprudence du TAF.



Les 99 % à l'assaut du capital

Après avoir voulu limiter les écarts salariaux à 1:12 au sein de la même entreprise, espéré pouvoir interdire la spéculation sur les denrées alimentaires, la voilà lancée dans un nouveau combat en proposant de taxer les revenus du capital plus fortement que ceux du travail. Depuis bientôt une décennie, la Jeunesse Socialiste Suisse (JSS) détonne, et ne souhaite pas s'arrêter de sitôt.

Dans le cadre de ce numéro, la rédaction de Pages de gauche s'est associée à la JSS pour proposer un dossier consacré à l'initiative dite « 99 % », récemment déposée à la chancellerie.

Cette initiative populaire sera l'occasion de mener une bataille idéologique de premier plan sur la question de la justice sociale. La gauche suisse ne doit pas rester indifférente à ce projet, car son titre, puisant ses origines dans les protestations qui ont fait suite à la crise financière de 2008, comme son contenu

lui-même mettent le doigt sur des questions brûlantes en ce début de XXI^e siècle.

En outre, la JSS espère qu'à travers cette initiative, la gauche retourne à l'offensive, sous-entendant qu'elle ne l'est plus suffisamment et qu'elle s'est contentée ces dernières années de combats défensifs. La virulence du néolibéralisme nous a poussé dans nos retranchements et a contraint la gauche à un rôle de gardienne d'un statu quo qui ne nous enthousiasme guère, mais qui demeure préférable à un capitalisme entièrement dérégulé.

À force de dire « non » à telle réforme ruineuse de l'imposition des entreprises, ou « non » à telle libéralisation frauduleuse, les « oui » à des attaques frontales contre le capital au profit du travail se sont faits plus rares. « L'argent ne travaille pas, nous oui », c'est avec ce slogan que les jeunes socialistes suisses espèrent redonner un souffle à la gauche.

Une seule solution : la lutte des classes !

Après le dépôt de l'initiative 99 %, Pages de gauche se penche avec Tamara Funicello, présidente de la Jeunesse Socialiste Suisse (JSS), sur les raisons qui ont poussé les jeunes socialistes à lancer cette initiative.

DOSSIER Pourquoi est-ce que la JSS s'est décidée à lancer cette initiative ?

Nous ne l'avons pas fait, bien entendu, dans le seul but de nous faire remarquer. Si nous avons décidé de lancer l'initiative des 99 %, c'est pour que certaines idées qui ne sont pas assez présentes dans l'espace public puissent être discutées.

Quant à l'utilité d'une telle démarche, il suffit de regarder le chemin parcouru par la JSS ces dix dernières années pour s'en convaincre. Elle a par exemple réussi à relancer le débat sur la répartition des richesses en Suisse. Dans le même temps, elle s'est considérablement renforcée. Il ne faut pas oublier qu'une initiative vise aussi à former les membres de notre

propre parti et à les préparer à participer activement à la vie politique.

Que visez-vous avec cette initiative ?

L'initiative a pour but premier de taxer plus fortement les revenus du capital par rapport aux salaires et aux rentes. Avec ce texte, nous rappelons que certaines personnes n'ont pas besoin de travailler pour devenir plus riches, alors que les 99 % doivent, eux, travailler pour vivre. Ce qu'il est important de souligner, c'est que ces 99 % travaillent pour les 1 %, car sans travail il n'y a pas de nouvelles richesses.

Il y a un oubli dans la société du fait que les rapports de force ne se jouent pas entre travailleuses-eurs de différentes nationalités mais entre capitalistes et travailleuses-eurs, entre celles et ceux qui profitent du travail des autres et celles et ceux qui doivent travailler pour vivre.

En plus de mieux redistribuer ces richesses, l'initiative veut également combattre l'évasion fiscale des contribuables les plus riches vers la Suisse, laquelle diminue significativement les rentrées fiscales de pays du monde entier.

Vos précédentes initiatives poursuivaient-elles les mêmes buts ?

Nos autres initiatives étaient en effet assez proches, mais celle-ci revient aux fondamentaux : elle parle de capital et de capitalisme. Son objectif est de démontrer l'importance du travail, et de faire prendre conscience aux 99 % que leur pouvoir est immense. Nous voulons faire comprendre que sans travail, il n'y a pas de production de richesses et que les riches ne participent pas à ce processus.

C'était déjà l'objectif de l'initiative 1:12, mais nous n'y parlions pas aussi clairement des rapports de force.

Pensez-vous que la population sera réceptive à ces idées ?

Il ne faut pas sous-estimer la population. Les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Un ras-le-bol général face à cette situation commence à s'installer. Les gens se sont montrés très réceptifs à notre message lors de la récolte des signatures, et ils étaient même prêts à s'investir davantage dans ce combat.

Cette initiative tente de donner une réponse sensée à ces questions, et notre réponse reste la lutte des classes !

Cette réponse peut paraître manquer de « modération », mais c'est la seule réponse possible face au capitalisme. L'initiative quant à elle n'est pas extrême, elle vise simplement à thématiser ce problème et à y apporter une solution cohérente.

Ne faut-il pas éviter de trop simplifier des sujets politiques complexes ?

Je ne pense pas que nous simplifions la situation. Le texte d'initiative est certes un peu ardu, mais nous n'avons pas cherché à complexifier ce qui ne l'est pas. Notre discours est absolument clair : le travail de chacun·e est la base de la richesse des gens qui sont plus riches.

Je suis populiste, je l'ai toujours dit clairement, et ce n'est pas un problème pour moi. Ce qui est important, ce n'est pas comment on dit les choses, mais ce que l'on dit. Et en l'occurrence, ce que nous disons avec ce texte, c'est qu'il est inacceptable que les 300 personnes les plus riches de Suisse gagnent 60 milliards de francs par année alors que, en même temps, un million de personnes sont menacées par la pauvreté.

Si l'on suit la JSS, cette initiative va régler tous les problèmes ?

Il faut faire attention de ne pas voir dans une fiscalité de gauche la solution à tous les



problèmes car nous n'allons pas dépasser le capitalisme avec des impôts. Il faut cependant que la gauche n'oublie pas qu'il est possible de taxer justement les entreprises et les personnes. Lorsque je vois que certaines personnes de gauche pensent que la baisse de l'imposition des entreprises est une bonne idée, je constate qu'il y a encore du travail à faire sur ce plan !

Dire que les gens profitent de ces baisses est une erreur. Nous avons assez de mauvais exemples à ne pas suivre pour le prouver. Zoug en est un, où à la suite d'une diminution des impôts des entreprises et des plus fortuné·e·s, le prix des appartements a fortement augmenté. Puis les autres cantons ont suivi cet exemple, et Zoug s'est donc trouvé au même taux d'imposition que ses voisins, mais avec moins d'argent à disposition dans les caisses publiques.

Cette initiative veut mettre fin à cette politique de concurrence fiscale. Elle constitue un premier pas vers une taxation intercantonale égale des revenus du capital.

Quels sont les problèmes d'imposition que cette initiative pourrait régler en Suisse ?

La RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS) est l'exemple le plus récent. Elle représente de nouveau une diminution des possibilités de taxation. Avec ce projet, le parlement veut taxer les dividendes des personnes à 70 %, alors que l'impôt sur le revenu l'est à plus de 100 %. Ce genre de mesures affaiblit l'AVS, ce qui reporte la

facture sur les travailleuses·eurs, et non sur celles et ceux qui en ont les moyens. Ces mesures ne vont pas dans la bonne direction. Notre initiative, au contraire, fixe le niveau d'imposition du capital au double de ce qui est prévu par la RFFA. Si ce projet funeste est accepté, les pertes pour toute la population vont être immenses, comme ça a déjà été le cas pour la RIE II.

*Propos recueillis par
Muriel Waeger, JSS*

Le texte de l'initiative

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 127a. Imposition du revenu du capital et du revenu du travail

1. Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.
2. Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.
3. La loi règle les modalités.

Que demande l'initiative des 99 % ?

DOSSIER Avec l'initiative dite des « 99 % », les jeunes socialistes veulent redistribuer du haut vers le bas. Une idée tout droit sortie d'un cours de marxisme, qui pourrait redonner à celles et ceux qui travaillent une partie de l'argent des dividendes, plus-value et autres revenus du capital qu'elles et ils ont produit. Au-delà des nombreux arguments en faveur de l'initiative, regardons ce qu'elle dit concrètement.

Avec un texte d'initiative plutôt complexe, l'imposition est remise au centre de ce qui devra devenir une redistribution plus équitable des richesses en Suisse. Ainsi, aucun nouvel impôt ne sera créé, mais les calculs des revenus imposables du capital seront adaptés. Les revenus générés par le capital, c'est-à-

dire les dividendes, intérêts ou autres revenus qui ne résultent pas directement du travail de la personne qui les perçoit mais d'investissements, seront plus fortement taxés que les revenus du travail.

Ainsi, les plus riches de ce pays, qui peuvent investir pour multiplier leur richesse sans jamais devoir travailler, devront payer un impôt pondéré par un facteur 1,5 sur leurs revenus du capital. Comme pour l'impôt sur le travail, ce coefficient donnera une somme imposable, sur laquelle un pourcentage sera prélevé (impôt effectif).

Pour ne toucher que celles et ceux qui ne devraient jamais avoir à travailler pour vivre, l'initiative propose que seules les « parts du revenu du capital supérieures à un montant

défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 % ». Ainsi, les petits épargnant·e·s pourront continuer à profiter du fruit de leur dur labeur. Le montant articulé par les initiant·e·s est de 100'000 francs.

Finalement le texte prévoit également une redistribution des entrées d'argent en faveur d'une réduction des impôts sur le travail des personnes avec les plus faibles revenus, ou de la « prospérité sociale ». Ce terme, juridiquement non défini, signifie que ces sommes seront reversées pour un renforcement de l'État social.

Espérons maintenant que la JS Suisse réussira à expliquer ces principes simples et compliqués à la fois.

Muriel Waeger, JSS

Le socialisme n'est pas un unanimité



DOSSIER Le bimensuel *Manière de voir* consacre ce printemps un numéro bienvenu au thème du populisme. Loin des caricatures habituelles qui réduisent les définitions du populisme à des variantes plus ou moins exotiques d'extrémisme de droite, ce dossier rappelle le sottisier auquel se réduisent à peu près toutes les analyses actuelles du populisme. Ce n'est qu'en sortant de cette dénonciation du populisme qui n'est qu'une attaque biaisée contre la démocratie que l'on peut saisir le sens de l'initiative des 99 % lancée par la JSS.

Nous sommes les 99 %

Le slogan des 99 % est apparu avec Occupy Wall Street en 2011. Slogan authentiquement populiste, il visait à faire prendre conscience qu'une large part des politiques menées par le gouvernement américain bénéficiait prioritairement à une toute petite minorité de la population. Réédition de la vieille thématique du « peuple » et des « gros » que l'on avait pu entendre dans l'entre-deux-guerres ou manière neuve de faire de la politique ?

On peut voir la chose de deux manières différentes, qui dans le

meilleur des cas sont complémentaires. Il y a d'une part l'idée que certaines politiques qui correspondent à l'idéologie qu'on a pris l'habitude de nommer « néolibérale » sont effectivement menées en faveur d'une infime proportion de la population et ne bénéficient qu'aux plus riches. D'autre part, l'idée des 99 % peut aussi signifier que nos sociétés se divisent principalement selon cette ligne de fracture purement numérique et que les autres séparations éventuelles sont accidentelles, ou du moins secondaires.

S'il est important de désigner précisément le caractère extraordinairement inégalitaire des politiques menées par la plupart des gouvernements depuis quarante ans dans presque tous les pays de l'OCDE (et au-delà), il faut se garder d'en inférer que les 99 % sont homogènes. Tout d'abord, certaines politiques néolibérales ont pu élargir le cercle de leurs bénéficiaires, même si, en toute logique, plus l'on est riche plus l'on gagne dans ce système. C'est toujours à une concentration des richesses vers le haut que l'on assiste, mais ce « haut » peut être plus ou moins resserré. Et ensuite, c'est le point décisif, la contestation de cette

politique peut reposer sur des arguments et des visions politiques très différentes.

Qu'est-ce qui divise les 99 % ?

La politique n'est pas qu'une agrégation d'intérêts égoïstes, elle est une action collective orientée selon des fins et des valeurs. À gauche, ces fins prennent le nom d'émancipation, d'autonomie, de libération, de socialisme ou de communisme. Tous ces horizons ne sont pas identiques, mais ils forment un ensemble au sein duquel l'entente peut être forte sur de nombreux points. Ce serait en revanche faire erreur que de croire qu'ils emportent l'adhésion des 99 %, ou même qu'ils *devraient* logiquement l'emporter (par exemple si les appareils idéologiques au service des plus fortunés disparaissaient, par hypothèse).

Toute politique unanimiste soulève légitimement quelques inquiétudes. L'attachement aux principes de la démocratie va avec la reconnaissance que le peuple, les 99 %, la société sont forcément *divisés*, et que toute volonté de faire disparaître cette division est d'une part vouée à l'échec et d'autre part contient en elle des tendances potentiellement totalitaires.

L'initiative de la JSS tient les deux bouts de ce problème, et si celles et ceux qui l'ont lancée acceptent volontiers d'être qualifié-e-s de « populistes », c'est parce que leur texte vise en effet à redistribuer une partie de la richesse des 1 % les plus aisés vers les 99 %. C'est un objectif suffisamment rare depuis les années 1970 pour être salué comme tel.

Mais, dans le même temps, l'initiative ne prétend pas un instant être la fin de la politique, ni une solution miracle et définitive à la question des inégalités, de l'exploitation et des injustices. C'est parce qu'elle est articulée à toute une vision politique, celle que la JSS poursuit avec constance depuis des années, au sein du PS comme hors des structures partisans *stricto sensu*, que l'initiative des 99 % échappe aux pièges de la politique unanimiste, qui parfois brouillent les positions politiques ces dernières années.

Antoine Chollet

À lire : « Tous populistes ! », *Manière de voir*, n° 164, avril-mai 2019.

Prendre aux riches pour donner aux pauvres

En 2018, le constat est le même que les années précédentes, les inégalités de fortune se creusent encore et la richesse se concentre dans un nombre toujours plus restreint de poches. Les 26 milliardaires les plus riches au monde possèdent autant que la moitié de l'humanité la plus pauvre, soit près de 4 milliards de personnes.

DOSSIER L'homme le plus riche du monde, Jeff Bezos avec plus de 100 milliards de dollars de fortune, est patron d'Amazon, société des plus prospères ne payant pratiquement pas d'impôts.

Nous ne sommes en effet pas égaux face à l'impôt. Les différentes taxes, cotisations ou impôts fonctionnent sur des bases très diverses dont l'impact, en terme de redistribution, varie fortement. Il convient donc de s'intéresser à qui paye et sur quelles bases.

Différents types d'impôts

De manière générale, les impôts indirects sur la consommation sont parmi les moins sociales des formes d'imposition. Ils sont supportés par tous les individus sans aucune distinction, à taux identiques. C'est le cas de la TVA, due pour chaque achat et systématiquement refacturée à la clientèle finale, donc aux citoyen-ne-s, là où un impôt sur le bénéfice est supporté par les seul-e-s actionnaires. Il s'agit ici véritablement de faire supporter la charge fiscale au plus grand nombre, donc aux pauvres, plutôt que d'imposer la richesse.

À l'opposé on trouve les impôts directs progressifs, perçus selon la capacité financière de chacun et à fort pouvoir redistributif, pour autant que l'on impose à des taux conséquents les tranches de revenus les plus élevées.

Entre ces deux extrémités nous trouverons les cotisations sociales prélevées sur les salaires en échange de prestations sociales définies. Bien que perçues à taux fixes quel que soit le montant du salaire, certaines assurances permettent une re-

distribution via les prestations. C'est le cas de l'AVS grâce à ses prestations plafonnées, indépendamment du montant versé en cotisation.

Baisse de la redistribution

La concurrence fiscale liée à la mondialisation et la logique capitaliste de privatisation des richesses poussent à rendre nos systèmes fiscaux de moins en moins redistributifs. Depuis les années 70, les taux d'impositions des plus hautes tranches de revenus ont été réduits de 30 à 50 % dans les principaux pays occidentaux. À l'époque, ces taux pouvaient dépasser les 90 % dans certains pays, comme en Angleterre ou aux États-Unis. À cela s'ajoutent les baisses d'impôts et les niches fiscales créées pour les entreprises, la finance et les actionnaires.

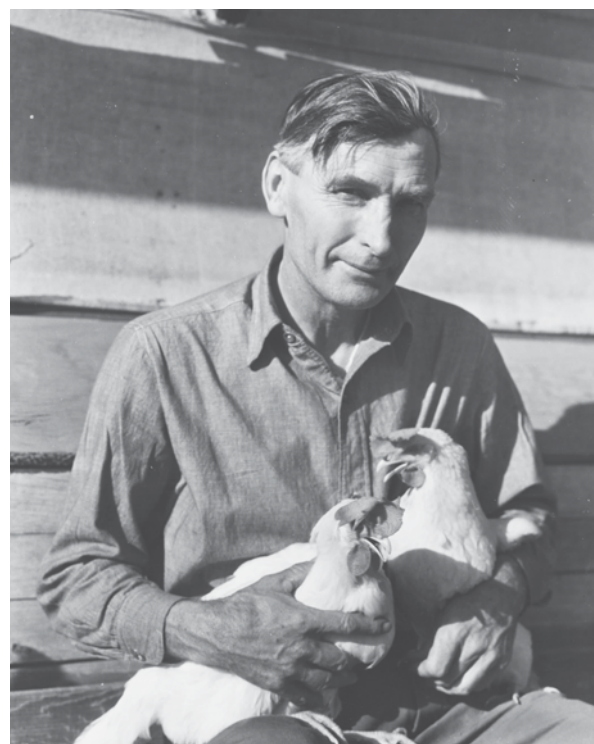
Parallèlement, la charge sur les citoyen-ne-s pauvres a eu tendance à augmenter suite aux différentes hausses de taxes liées à la consommation. De plus, dans le domaine des assurances sociales, les prélèvements sur les salaires ont augmenté en même temps que les prestations baissaient. Là où les fortuné-e-s ont vu leur fortune se conforter grâce à la magie fiscale, les salarié-e-s ont payé plus pour recevoir moins. La France est aujourd'hui un bon exemple de cette évolution fiscale. En 2018 la TVA y représente 54 % des recettes de l'État, plus que les impôts sur le revenu et sur les sociétés réunis, tandis que les niches fiscales pour riches se multiplient, à l'image de la récente transformation de l'ISF.

Les fortunes massives en augmentation ne sont que des boulets traînés par les popu-

lations du monde. Du fameux ruissellement promis avec les politiques de privatisation, nous n'avons pas vu la moindre goutte. Pour une entreprise ou un-e financier-e dont le but est le profit, baisser les impôts n'a qu'un seul effet : plus de profit sans rien faire.

Il est donc urgent de modifier nos modèles fiscaux et de revenir à une progressivité élevée pour rétablir des services et une sécurité importante à la population et également se préparer aux défis futurs, notamment climatiques. Mais cela dépasse la simple réforme fiscale. Ce n'est, en effet, qu'avec un changement de modèle économique que nous pourrions liquider la concurrence qui permet l'évasion fiscale et mettre fin aux velléités d'accumulation de fortunes sans fin.

Yoann Péclard, JSS



Les millionnaires, leur fortune et la Suisse : une histoire d'amour

Combien possèdent le 1 % des plus riches ? Combien de personnes font-elles partie de cette catégorie en Suisse ? Le Crédit Suisse livre chaque année le Global Wealth Report, un rapport détaillé sur les riches de Suisse et d'ailleurs. Nous avons décortiqué ce rapport de 2018 pour en extraire les informations les plus éclairantes sur le niveau réel d'inégalité dans la répartition du capital et pour comprendre ce que possède vraiment la classe de privilégié·e·s visée par l'initiative 99 %.

DOSSIER *High net worth individuals* – littéralement les « individus à haute valeur nette » – c'est le nom plus que cordial utilisé par le Crédit Suisse dans son rapport annuel sur les richesses globales afin de décrire ses plus intéressantes cibles, celles et ceux qui forment une classe suffisamment homogène pour être également identifiée comme tel dans le langage courant : les millionnaires, les 1 %, les super-riches, ou l'élite.

Pour la définition strictement financière, les *high net worth individuals* sont toutes

celles et ceux qui possèdent au minimum un million de fortune nette en actifs réels (par exemple immobilier, œuvre d'art, etc.) ou financiers (par exemple actions, devises, etc.). Sachant que pour être dans les 1 % les plus riches du monde il faut détenir au minimum 800'000 \$ de fortune nette, la définition financière des « individus à haute valeur nette » recoupe en grande partie celle des 1 %. Que possèdent réellement cette élite en Suisse et quelle part de la fortune totale suisse cela représente-t-il ? Nous

avons épluché le rapport du Crédit Suisse et décidé de vous présenter les chiffres les plus intéressants sur ces privilégié·e·s.

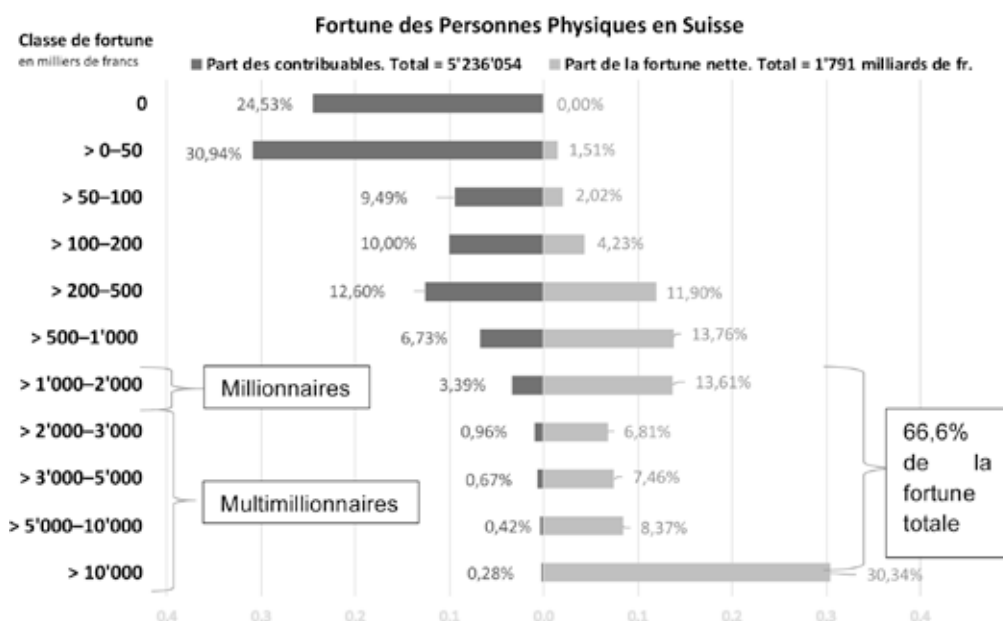
Une Suisse attractive

Au niveau global d'abord, le Crédit Suisse nous apprend que les 1 % des plus riches individus de cette planète possèdent environ 47 % de l'entier de la fortune nette mondiale alors que les 50 % les plus pauvres en détiennent un peu moins de 1 %. La Suisse se trouve être spécialement attractive pour ces 1 % des plus privilégié·e·s de ce monde : 876'000 d'entre elles et eux y vivent, soit 12,8 % de la population suisse adulte en 2018.

Ce nombre exceptionnel de riches sur le territoire suisse tire vers le haut la richesse moyenne détenue par habitant·e à 530'244 \$ et fait trôner la Suisse à la première place mondiale de la richesse moyenne par habitant. Il est important de noter que ce chiffre est lui-même tiré vers le haut par les quelques 2'646 *Ultra high net worth individuals* résidant en Suisse et possédant des richesses supérieures à 50 millions. Si l'on s'intéresse exclusivement aux millionnaires et multimillionnaires (en dollars) résidant sur le territoire suisse en 2018, le Crédit Suisse en dénombrait 725'100, soit 10,6 % de la population adulte. C'est la densité de millionnaire la plus élevée au monde pour un pays. En Suisse, en raison de ce très grand nombre de millionnaires, être millionnaire ne suffit pas pour faire partie des 1 % des plus riches du pays, pour cela il faut détenir une fortune nette supérieure à environ 3 millions de francs.

Taxer plus pour gagner plus

Face à cette réalité économique exceptionnelle en comparaison internationale, l'initiative 99 % ne vise rien d'autre que d'amener cette classe de privilégiés qui se sent si à l'aise en Suisse à contribuer un peu plus sur ce que leurs actifs leur rapportent



Source : Administration fédérale des contributions AFC. Chiffres de 2015 basés sur la fortune nette déclarée. En raison de l'évasion fiscale ces chiffres sous-estiment les grandes fortunes.

au quotidien, c'est-à-dire les revenus du capital. La Suisse, de par son attractivité pour les super-riches et leur patrimoine, est le pays par excellence où une telle augmentation de l'imposition sur les revenus du capital peut rapporter énormément à la collectivité. Le départ hypothétique de quelques multimillionnaires vers d'autre paradis fiscaux – bien que brandi comme un épouvantail par les partis bourgeois – n'est absolument pas à craindre. En effet, les pertes fiscales occasionnées par le départ de ces quelques privilégiés seraient plus que largement compensées par l'augmentation de l'imposition de ceux et celles qui resteraient. Comme Cristobal Young l'a encore démontré en 2017 dans son

livre consacré à cette question (voir bibliographie), les millionnaires sont nettement moins disposés à s'expatrier à la suite d'une augmentation de leur imposition que ce que le mythe médiatique entretenu par la droite et le patronat veut faire penser.

Prendre l'argent là où il est

Concernant l'évolution des inégalités de fortune en Suisse au fil des décennies, le Crédit Suisse est sans appel : « parmi les dix pays ayant de longues séries de données sur la répartition de la fortune, la Suisse est le seul à n'avoir connu aucune réduction significative des inégalités de fortune au cours d'une sous-période du siècle dernier ». Les derniers chiffres de l'Administration fédérale

des contributions confirment cet état de fait : alors qu'en 2003 les millionnaires en Suisse ne possédaient « que » 54 % de la fortune totale des personnes physiques, ils en possèdent 66 % en 2015 – derniers chiffres publiés.

Le tableau de la page précédente, présentant ces chiffres pour 2015, montre une grande concentration de la fortune en Suisse dans quelques mains très aisées. Face à cette concentration croissante des richesses, la Jeunesse socialiste ne demande ni plus ni moins que l'application d'une vieille recette éprouvée de la social-démocratie : aller chercher l'argent là où il s'amoncelle et le redistribuer.

Hervé Roquet, JSS

Situations parasitaires

DOSSIER On considère aujourd'hui que ce sont les chefs d'entreprise qui créent la richesse dans nos sociétés, que des salarié-e-s paresseuses-eux et un État glouton viennent ensuite indûment ponctionner.

À rebours de cette vision économique qui serait comique si elle n'était pas aussi répandue et ne faisait pas de tels dégâts dans les têtes et dans les corps, la tradition socialiste s'est efforcée depuis le début de montrer que ce qui crée de la richesse, c'est le travail, et qu'il existe dans la société des « parasites » qui en profitent et qui ont pour nom les *capitalistes*. Cette idée s'inscrit toutefois dans une tradition plus ancienne, dont on trouve des éléments lors de la Révolution française.

Voici par exemple ce qu'écrivait Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* écrit en 1789 : « Le plus mal ordonné de tous [les États] serait celui où non seulement des particuliers isolés, mais une classe entière de Citoyens mettrait sa gloire à rester immobile au milieu du mouvement général ; et saurait consumer la meilleure part du produit, sans avoir concouru

en rien à le faire naître ? Une telle classe est assurément étrangère à la Nation par sa faiblesse ».

Cette image sera reprise chez Marx et Engels, mais cette fois-ci sous les traits du bourgeois et du capitaliste qui, grâce à la plus-value extraite du travail des prolétaires, vit du travail des autres et peut se prélasser dans le luxe. C'est ce qui les conduit à demander, dans le *Manifeste communiste* de 1848, l'obligation de travailler (une demande que l'on retrouvera comme on sait lors de la grève générale de 1918 en Suisse).

Ces représentations sont en réalité toutes issues de l'économie politique classique, celle d'Adam Smith et de David Ricardo, qui décrit une classe oisive qui ne participe pas à la richesse créée collectivement. À ce moment il s'agissait plutôt de désigner les propriétaires fonciers qui vivaient de rentes et représentaient une charge pour la société.

Dépersonnaliser

On mesure donc le retournement idéologique qu'il a fallu pour que l'archétype du « parasite » devienne aujourd'hui la

personne au chômage, immigrée bénéficiant des allocations ou celle qui « abuse » de l'aide sociale, voire les fonctionnaires suçant le sang des « vraies travailleuses-eurs ».

Cependant, s'il paraît désormais scandaleux de qualifier les milliardaires de parasites, c'est aussi qu'un siècle de propagande nous précède. On assiste par exemple en Russie après 1917 à la récupération d'une rhétorique déjà bien rodée par la propagande antisémite, qui associe alors systématiquement les parasites (Russes blancs, koulaks, en fait toutes celles et tous ceux supposés être des ennemis de la révolution) à des animaux nuisibles, cafards, rats et autres. On a souvent noté que l'animalisation des adversaires politiques autorise ensuite les tentatives d'annihilation physique, voire les génocides.

C'est la raison pour laquelle il vaut mieux dire qu'il y a dans nos sociétés, non pas des individus inutiles, mais des situations parasitaires. Ce n'est pas l'homme Bill Gates qui est un parasite, mais le fait qu'il amasse en un jour davantage d'argent que ce que l'immense majorité des gens de cette planète gagnent en une vie entière de travail.

Antoine Chollet

Sortir d'une spirale infernale

Les richesses et le pouvoir se concentrent chaque jour davantage dans quelques mains seulement, et ce malgré les impôts et les systèmes de redistribution existants. Il existe des solutions qui permettraient de renverser la machine. Il est urgent de se battre pour une profonde réforme de la fiscalité à tous les niveaux pour éviter une situation cauchemardesque.

DOSSIER De nombreux films ou récits de science-fiction ont un point commun : la société n'est plus vraiment dirigée par le pouvoir politique, mais par des riches, des puissant·e·s, par de grandes entreprises. Une poignée de privilégié·e·s règnent sur un monde en ruine qui dispose de ressources juste suffisantes pour satisfaire les moindres désirs de cette classe dominante, tout en laissant dans la misère la plus totale des milliards d'individus. Nous n'en sommes aujourd'hui pas là, heureusement, mais une chose est choquante : la vitesse à laquelle nous avançons dans cette direction.

My precious

L'une des raisons principales de la concentration massive des richesses est la logique de la ren-

tabilité des capitaux. Comme l'a bien démontré Thomas Piketty à l'aide de données précises, si la croissance économique mondiale est de 3.5 % mais que les détenteurs de capitaux attendent des rendements de 5 %, voire 10 %, sur leurs investissements, il y a automatiquement un problème. Chaque année, la création de richesses augmente, mais une part croissante de celles-ci doit être utilisée pour financer les plus riches. Tout ceci rend leur fortune encore plus colossale. Ces surplus eux-mêmes doivent être placés et rentabilisés, ce qui renforce encore le problème.

Le problème, justement, c'est que quand une personne possède un milliard de dollars, elle n'a plus vraiment de moyen de s'appauvrir, seulement de s'enrichir, sans

nécessairement travailler. Les impositions de l'héritage ont été démantelées massivement ; donc même lorsque la personne décède, elle a des héritiers·ers qui maintiennent la concentration des richesses, et continuent à s'approprier par leurs exigences de rendement les richesses produites par celles et ceux qui travaillent. Tant que le système ne trouvera pas un mécanisme qui permet d'inverser la tendance, celles et ceux qui détiennent les richesses continueront à gagner en richesse et ainsi en pouvoir.

Technologie et productivité

Le problème est d'autant plus grave que la technologie augmente encore une croissance de la productivité. Beaucoup d'activités complexes sont automatisées. Lorsqu'un robot ou un algorithme fait une tâche effectuée précédemment par un humain, le système actuel supprime une place de travail à l'humain, tout en donnant un profit supplémentaire à celui ou celle qui possède le robot ou la machine. Ainsi, la différence entre croissance économique et rendement des capitaux risque de s'accroître dans le futur, et tout particulièrement dans certains domaines à haute valeur ajoutée. En plus de contrôler l'argent, ces mêmes personnes détiendront un pouvoir important sur la technologie qui devient vitale pour l'ensemble de la planète.

Redistributions nécessaires

Malgré la taxation actuellement en place, les inégalités ont tendance à se creuser. L'amauvaise nouvelle, c'est que la tendance est plutôt au démantèlement des impôts avec des pressions à la baisse des taux et une concurrence fiscale internationale malsaine. De plus, l'imposition de la fortune ou de l'héritage est également attaquée de toutes parts, notamment dans notre pays.

Nous nous devons de proposer de nouvelles méthodes pour que le progrès et la croissance soient partagés par l'ensemble de la population, et pas accaparées par les personnes qui détiennent déjà le plus de richesses. La solution la plus efficace qui existe aujourd'hui, sans changement de



système, c'est l'impôt progressif. Plus cet impôt frappe la fortune et ses rendements, plus il limite l'accroissement des inégalités. En plus d'être social dans sa perception, l'impôt permet d'utiliser des moyens pour créer de la valeur pour toutes et tous.

La perception d'impôts sur les gains en capital permettrait surtout d'étendre la notion de service public à de nouveaux biens et services, qui apportent de grands gains en productivité, mais dont les fruits pourraient être mieux partagés.

Contre la machine infernale

Dans ces temps de démantèlement de la solidarité, il faut que naissent à travers le monde des projets redistributifs qui renforcent le pouvoir populaire.

L'initiative 99 % est un parfait exemple qui va dans ce sens. Le texte vise à déplacer la fiscalité du facteur travail vers le facteur capital. Ce texte permettrait ainsi de favoriser celles et ceux qui gagnent leur vie par leur effort, plutôt que celles et ceux qui la gagnent grâce au pur privilège d'être né-e-s riche. Pourtant, cette initiative, qui sera taxée d'extrémiste par ses opposant-e-s, n'est de loin pas suffisante dans l'absolu, si l'on veut éviter que les riches deviennent plus riches. Si l'on voulait garantir que les inégalités n'augmentent pas, il faudrait également réimposer la fortune, et surtout avoir des impôts très élevés sur les grands héritages.

Il existe aussi une autre source de redistribution qui pourrait être actionnée : la taxa-

tion incitative des activités moins productives et plus spéculatives. Taxer les transactions financières, ou encore les géants d'Internet sur leur chiffre d'affaires, sont des solutions qui peuvent déjà être introduites au niveau local, et qui peuvent renforcer la force des populations face aux détenteurs de capitaux.

L'initiative 99 % permettrait donc de s'attaquer à l'un des problèmes les plus importants de notre temps : la concentration aberrante du pouvoir. Elle fait cela par deux voies : limiter l'accroissement de la fortune des plus riches, et renforcer le pouvoir de la population par le développement du service public.

*Samuel Bendahan
Conseiller national PS*

L'argent est là, mais au mauvais endroit

Nous entendons souvent dire qu'il y a trop peu d'argent disponible pour des projets importants – consolidation de l'AVS, préservation de l'écosystème, extension du réseau ferroviaire. Rien n'est plus faux.

DOSSIER Avec la première réforme de l'imposition des entreprises (RIE I) en 1998, une sous-enchère fiscale a commencé en Suisse, avec une réduction progressive de l'impôt sur les entreprises. Parallèlement, les individus les plus riches ont reçu des nouveaux cadeaux fiscaux à foison. La RIE II a été déterminante à cet égard. Depuis son acceptation, les gros actionnaires ont été en mesure d'éviter presque tous les impôts sur leurs revenus de capital. L'USS estime qu'il en résulte jusqu'à 2,5 milliards de pertes pour la société, et ce chaque année !

Plein de combines

Plusieurs choses ont changé avec la RIE II : ceux qui détiennent plus de 10 % d'une entreprise ne doivent payer que la moitié de l'impôt sur les dividendes. Ce sont paradoxalement

ceux qui ont le plus qui doivent payer le moins. Mais ce ne sont pas seulement les recettes fiscales qui sont réduites, l'AVS en souffre aussi ! Ce qui semble distinct à première vue ne l'est pas forcément : les actionnaires qui sont également salarié-e-s de l'entreprise peuvent dorénavant se verser un salaire plutôt bas et recevoir l'essentiel de leur rémunération au travers de dividendes, ceux-ci n'étant imposés qu'à hauteur de 50 %. Et sur ce revenu du capital, il n'y a pas de cotisations de sécurité sociale à payer ! Les riches en profitent deux fois plus. Le privilège de la distribution de dividendes par le biais de la réserve pour apport en capital est encore plus choquant : si la société a constitué de telles réserves par le passé, les actionnaires n'ont pas à payer un centime d'impôt sur cette distribution.

Ainsi, l'impôt sur le bénéfice des entreprises a diminué dans tous les cantons. Pour certains, les taux d'imposition ont même diminué de moitié au cours des vingt dernières années. Et d'autres réductions sont prévues ; Zurich, par exemple, veut encore réduire les impôts sur les bénéfices d'un quart.

La première conséquence de cette politique est évidente : l'État a trop peu d'argent. Il en découle des coupes budgétaires qui se manifestent partout. La formation, l'aide sociale ou encore l'aide au développement sont des exemples notables. Ce sont les 99 % qui paient ainsi le prix fort.

Une fiscalité équitable

L'argent est là. Il faut juste qu'on aille le prendre. Il doit être réinvesti là où la société en bénéficie, au lieu de laisser des milliards partir sur les marchés financiers. C'est exactement ce que nous faisons avec l'initiative 99 %. Nous veillons à ce que notre régime fiscal redevienne équitable et à ce que l'argent puisse être utilisé pour des tâches sociales importantes.

*Christian Gross
Secrétaire JS Canton Zurich
(traduction : BM)*

L'affectation des nouvelles recettes et ses aspects féministes

Partons du principe que l'initiative 99 % de la Jeunesse socialiste suisse (JSS) venait à être approuvée en votation populaire. Dès lors, les revenus du capital seraient beaucoup plus fortement imposés et les caisses de l'État fédéral renflouées de 5 à 10 milliards de francs. Mais comment pourraient donc être utilisées ces nouvelles recettes fiscales ?

DOSSIER Le texte de l'initiative indique que « les recettes supplémentaires [...] sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale. »

Baisser la TVA

La première proposition des initiant-e-s est donc d'alléger la charge fiscale pesant sur les classes défavorisées et moyennes. Même si elle paraît, au premier abord, être une bonne option, une baisse de l'impôt sur le revenu ne remplit pourtant pas les conditions exigées par l'initiative. De fait, une telle mesure ne profiterait aucunement « aux personnes

disposant d'un petit revenu », étant donné qu'elles en sont pour la plupart du temps déjà exemptées. En revanche, un taux moins élevé de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pourrait s'avérer être bénéfique pour le plus grand nombre. Cette taxe est particulièrement antisociale : son taux est le même pour toutes et tous et frappe ainsi le plus durement les plus précarisé-e-s. Ces dernière-s verraient ainsi s'améliorer leur pouvoir d'achat et leurs conditions d'existence.

Augmenter les aides sociales

La seconde possibilité d'affectation de la nouvelle manne fiscale offerte par l'initiative des jeunes socialistes est celle « des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale ». Sous cette formulation juridique se cache la possibilité pour la Confédération d'utiliser cette toute nouvelle somme d'argent à sa disposition pour favoriser une meilleure vie en société. Des exemples concrets d'utilisation de ces recettes pourraient être une diminution des primes d'assurance-maladie, grâce à des subsides, un renflouement de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ou simplement une hausse des dépenses sociales étatiques en faveur de l'éducation, de la culture et du sport.

Baisser le temps de travail

Une baisse du temps de travail pourrait être également rendue possible et financée par l'acceptation de l'initiative 99 %. Cela permettrait de dégager du temps libre, que les salarié-e-s pourraient utiliser à leur guise

en s'engageant politiquement, culturellement ou encore en s'occupant de leurs proches.

À propos de prise en charge de personnes, une idée originale pourrait être de fonder, comme le réclame un papier de position de la JSS sur le travail du *care*, un véritable réseau national de prise en charge des enfants et des aîné-e-s, composé notamment de crèches, de cafétérias et de services de repas et de soins à domicile.

Aspects féministes

L'aspect féministe des propositions de diminution du temps de travail et du réseau de prise en charge des plus jeunes et des plus âgé-e-s est particulièrement intéressant. En effet, ces suggestions permettraient de délester les femmes des tâches essentielles que sont l'aide aux enfants pour faire leurs devoirs ou les soins aux seniors, qu'elles assument dans l'immense majorité des cas et cela le plus souvent gratuitement et à côté d'une activité salariée. La réduction du temps de travail et le réseau de prise en charge résoudraient cette inégalité en donnant aux hommes le temps d'accomplir ce genre de travaux et en en collectivisant une partie.

En conclusion, l'initiative 99 % offrirait une multitude de manières de rendre la vie en société plus agréable et plus juste pour le plus grand nombre. Peu importe la manière dont l'initiative sera appliquée, les femmes sortiraient de toute façon grandes gagnantes de l'opération, car elles sont plus précarisées que leurs homologues masculins et ne pourraient que bénéficier d'une politique de redistribution des richesses.

Joakim Martins, JSS



Repenser l'enseignement de l'économie

Supposons que l'économie, telle qu'elle est enseignée dans les écoles de nos jours, est une économie pensée pour le 1%. Certes, d'autres pourcents s'y trouvent occasionnellement inclus aussi, notamment l'économie du développement. Mais des cours en économie qui sont contraires aux intérêts du 1% n'existent presque pas.

DOSSIER Tandis que les enseignements en histoire, sociologie, science politique – les autres sciences sociales – se penchent sur des conflits d'intérêts de manière quasi-systématique. Résultat: une fracture fondamentale entre une économie orientée vers le capital et les autres sciences sociales, plus ouvertes aux 99 %.

Pourquoi cette fracture est-elle importante? Car elle caractérise également la critique de la société faite par les forces de gauche. Prenons l'exemple économique phare: le marché. Nombreux sont ses critiques extrinsèques – « il faut lui imposer des limites », et ceci certes avec raison. Mais qu'est-ce que le marché? Pour les éco-

nomistes actuels, la réponse avancée fait quasiment l'unanimité: une sorte d'allocation efficace des ressources. Ainsi, la fracture décrite ci-dessus permet aux fantômes de l'économie néoclassique, généralement peu concernés par des objections « moralistes », de soutenir les intérêts du 1% dans le débat social.

Politiser l'économie

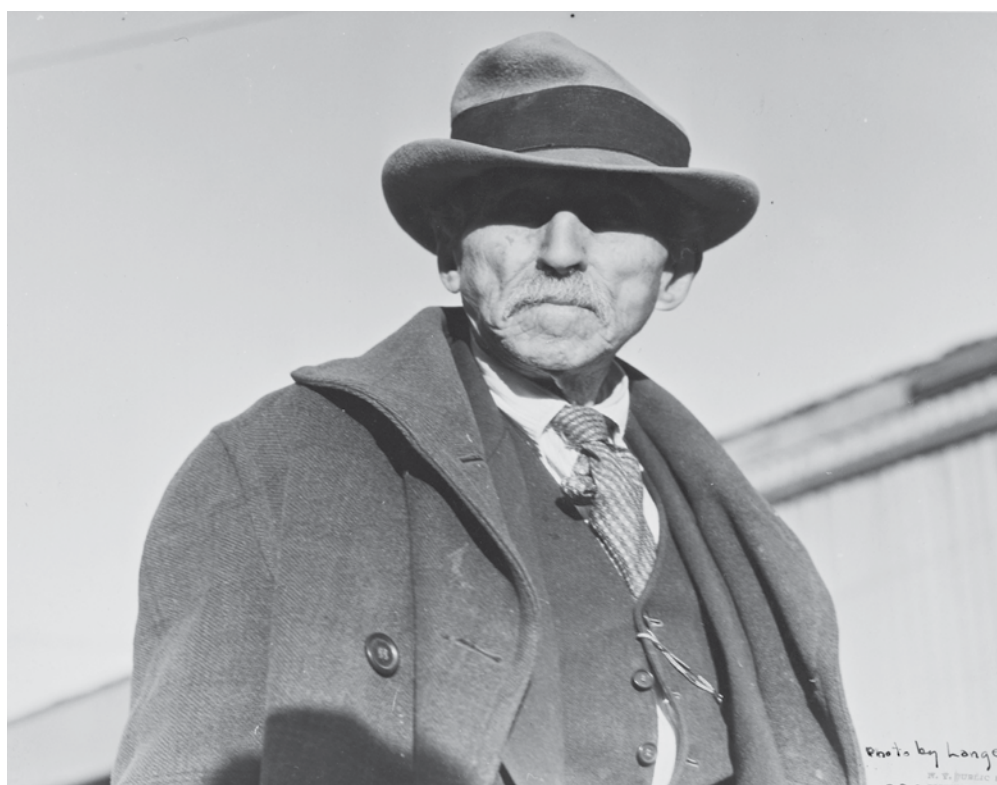
Cette perception populaire d'une indépendance entre économie et normativité trouve son origine la plus importante dans l'éducation. En effet, elle s'est progressivement gravée dans le paysage facultaire des universités suisses: aujourd'hui, les programmes d'études d'économie

sont tous situés en dehors des facultés de sciences sociales (avec l'exception notable de l'université de Berne), en « HEC » et consorts. Loin d'être une simple question d'organisation, ceci matérialise une position politique particulière. L'économie, il ne faut pas la toucher.

Si nous voulons changer cela, la politisation de la question de l'éducation économique s'impose. En tant qu'étudiant·e·s intéressé·e·s par la résolution des problèmes sociaux, il nous semble primordial que cette éducation en soit une qui se penche sur des conflits d'intérêts, qu'elle en soit une qui présente plusieurs conceptions du marché, de l'entreprise, de l'argent. Le problème n'est pas qu'il n'existe pas d'autres théories, mais que celles-ci soient marginalisées.

*Zeno Bernhard et
Baptiste Crozat*

Rethinking Economics Genève



Une taxation progressive est féministe

Économiste féministe reconnue, Corina Rodríguez Enríquez est chercheuse au Centre interdisciplinaire d'études de politiques publiques (CIEPP) et titulaire de la chaire « d'économie et genre » à l'Université de Buenos Aires. Ses recherches portent notamment sur les politiques fiscales latino-américaines du point de vue de l'économie féministe. Entretien dans les bureaux du CIEPP, au centre de la capitale argentine.

DOSSIER *En ce moment, la Suisse taxe les revenus du capital substantiellement moins que les revenus du travail, ce que l'initiative de la Jeunesse socialiste suisse souhaite changer. Qu'en est-il en Argentine et plus généralement en Amérique du Sud ?*

La situation ici est très différente, mais certes pas meilleure. De fait, la taxation se fait dans presque tous les pays latino-américains de manière indirecte : la TVA est souvent la source des revenus étatiques la plus importante. En Argentine, elle s'élève à 21 % sur presque tous les biens et services. Un système qui ne connaît ainsi aucune progressivité.

En même temps, la taxation du revenu est insignifiante, et ceci pour deux raisons principales. D'abord, l'absence de volonté politique est claire et constante, avec très peu d'exceptions. Même les gouvernements de gauche de Lula au Brésil, de Correa en Équateur et de Kirchner ici en Argentine n'en ont rien voulu changer. Et puis, une grande partie de l'économie ici est informelle, ce qui rend l'imposition des revenus beaucoup plus difficile.

Ironiquement, le gouvernement argentin actuel, clairement néolibéral, est le premier à envisager des taxes sur les revenus. Peu soupçonnable de mener des politiques redistributives, ces dernières trouvent leur origine chez le FMI et son dernier paquet de mesures d'austérité.

Vraiment, aucun gouvernement de gauche n'a-t-il rendu la taxation plus progressive ? Et si oui, pourquoi ?

Bon, il existe des exceptions, mais peu. Cette rareté s'explique d'un côté par la fragilité du pouvoir de ces gouvernements, qui souvent n'avaient soit pas de soutien législatif, judiciaire ou administratif, soit étaient confrontés à des forces politiques non-institutionnalisées.

De l'autre côté, on peut se demander à quel point ils étaient de gauche – plusieurs auxquels on a donné cette marque avait un programme centriste, surtout en matière fiscale. Celle-ci est très peu politisée, et si elle est discutée, ceci se fait souvent selon des matrices ethniques.

En ce qui concerne les exceptions, la Bolivie a récemment introduit des taxes sur l'industrie extractive, qui demeure économiquement très importante pour de nombreux pays latino-américains. Et, plus remarquable probablement, l'Uruguay a introduit ou augmenté des taxes progressives sur le revenu, dont une nouvelle sur les revenus du capital. Ceci était vers la fin des années 2000, et l'inégalité y a considérablement diminué depuis. Mais c'est une exception puisque c'est le seul pays avec un pouvoir de gauche et stable dans le temps.

Cependant, il ne faut pas oublier l'importance des flux financiers illicites en Amérique du Sud. C'est le deuxième grand problème en ce qui concerne la taxation.

La politique fiscale de la Suisse a-t-elle une grande influence sur votre économie ?

Oui ! Ce n'est évidemment pas seulement la Suisse, tous les centres financiers du Nord causent des flux financiers considérables vers le Nord. Le système libéral suisse que vous venez d'énoncer ainsi que les nombreuses lacunes, exceptions etc. facilitent l'enrichissement de nos élites locales. Mais ceci est également très peu présent dans le discours médiatique. Ce n'est que lors d'entretiens directs que mes interlocutrices-eurs me répondent : oui, c'est un vrai problème !

Vous avez beaucoup travaillé sur la nature genrée des systèmes fiscaux. Quelles sont ses expressions les plus manifestes ?

Il faut d'abord dire que l'intérêt de l'économie féministe pour la fiscalité a généralement augmenté ces dernières années. Ainsi, nous analysons la taxation comme les dépenses de l'État.

Premièrement, nous avons constaté que plus un système est régressif, moins il est favorable aux femmes. Puisque les femmes sont en moyenne moins riches que les hommes, toute taxation progressive bénéficie aux femmes. Deuxièmement, je pense qu'il est important de considérer les deux côtés de la « médaille fiscale » : l'État n'influence pas seulement les inégalités de genre avec ses dépenses, mais aussi avec la manière dont il prélève les taxes. Nous avons mis beaucoup d'efforts dans la preuve que ce biais de genre existe dans la taxation. La TVA en est un bon exemple – elle concerne davantage les femmes qui font beaucoup de *care work*.

L'initiative 99 % souhaite utiliser une partie des revenus supplémentaires pour la cause des femmes. En lien direct avec cela, le concept de gender budgeting (voir Pages de gauche n° 170) revient dans plusieurs de vos travaux. Qu'apporte-t-il à la lutte contre les inégalités de genre ?

Il nous aide à concevoir la part du budget étatique consacrée aux enjeux des femmes. Cette analyse a été faite pour de multiples pays

latino-américains, et la conclusion est toujours la même, environ 0,01 %. Mais je suis aussi critique de ce concept dans le sens où il prétend à une simplicité qui n'existe pas : beaucoup de politiques doivent être étudiés individuellement. Mais il a certainement servi d'un côté à rendre la fiscalité un sujet plus important au sein du féminisme et de l'autre

côté à donner, surtout sur le niveau local, aux femmes un nouvel instrument pour invoquer leurs droits.

En Bolivie notamment, les différentes municipalités ont été évaluées selon leur *gender budget*, ce qui a augmenté la conscience par rapport à ce sujet et a fait émerger d'autres initiatives dans ce sens. Plus généra-

lement parlant, le mouvement féministe latino-américain a pris ces derniers temps un important essor, et il inclut de plus en plus une critique de l'économie – deux tendances qui soulignent évidemment l'importance d'une analyse féministe de la taxation.

*Propos recueillis par
Zeno Bernhard, JSS*

En France, le combat des Gilets jaunes pour la justice fiscale

Rétablissement de l'ISF en France demandé par les Gilets jaunes et initiative 99 % en Suisse constituent un même combat pour une meilleure répartition de la richesse et pour davantage d'équité dans l'effort à l'impôt.

DOSSIER Le mouvement des Gilets jaunes qui s'est formé en France, fin octobre 2018, en réaction à la hausse de la taxe carbone annoncée par le gouvernement Philippe combinée à l'abrogation de l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune), cristallise un sentiment d'injustice fiscale généralisé ; selon un récent sondage, 60 % des Français-e-s interrogé-e-s appuient favorablement leur revendication en janvier.

Dans son projet de loi finances (2018), l'État français décide d'augmenter la taxe carbone de 11,5 % pour le 1^{er} janvier 2019, en vue de « réaliser » les objectifs de diminution de l'empreinte carbone nationale. Cette mesure est ressentie par les Gilets jaunes comme profondément injuste : quel est, en effet, le sens moral, la logique interne, d'une politique économique qui assouplit la fiscalité des plus riches en abrogeant l'ISF (loi de finances 2017), faisant ainsi augmenter le capital de celles et ceux qui ont en le moins besoin, tout en augmentant au même moment une taxe qui diminue fortement le pouvoir d'achat de celles et ceux qui sont dans le besoin ?

Pour comprendre cette contradiction apparente, qui recèle, substantiellement, une

lutte idéologique mais aussi un effet structurel de la libéralisation de l'économie, revenons sur l'histoire de l'ISF.

Histoire de l'ISF

Proposé par le gouvernement de Michel Rocard sous la présidence Mitterrand (1989), l'ISF est d'abord institué dans le but de financer le RMI (revenu minimum d'insertion, correspondant à l'aide sociale en Suisse). Cet impôt participe à la concrétisation de l'idée du socialisme d'établir une « juste » répartition de la « richesse ». Pour ce faire, le principe est de prendre, de façon progressive, là où il y a un surplus de capital (gros patrimoines), considéré comme non indispensable et superflu, pour le répartir là où il y a une réelle nécessité. Autrement dit, cette mesure fiscale consiste à envisager que, dans un système profondément dérégulé où la fixation des prix, comme des salaires, par la loi de l'offre et de la demande, répartit intrinsèquement la « richesse » de manière inégale, les bénéficiaires se doivent d'être solidaires envers les désavantagé-e-s.

Mais l'ISF, dès son instauration en 1989, dérange les intérêts des familles à fort patrimoine, les acteurs géants de l'écono-

mie et les partis traditionnels de droite ; les critiques pleuvent : selon *Le Point*, son principe serait « antiéconomique », « peu rentable » et porterait « atteinte à la croissance ». Face à la globalisation de l'économie, à la dérégulation des marchés et à la libre circulation des capitaux, l'ISF n'est, pour ses opposant-e-s, qu'un : « impôt symbolique qui [...] porte atteinte à la neutralité fiscale en induisant certains comportements chez les contribuables telle que la contrainte de l'expatriation. Portant également atteinte au droit de propriété, l'ISF est devenu un impôt confiscatoire » (voir proposition de loi n.2499 de l'Assemblée nationale).

L'ISF, « confiscatoire » ? Avec, au maximum un taux de 1,5 % (dès 2013) pour les patrimoines de plus de 10 millions (ce qui fait environ 150'000 euros, prélevé chaque année), alors que le rendement général de placements financiers non risqués est d'à peu près de 5 % (en 2018), donc de 500'000 euros par année (si l'entièreté du patrimoine est constituée d'actifs financiers). Sans surprise, les rentières s'enrichissent toujours...

L'ISF n'aura été qu'un rempart fragile et de courte durée contre le processus de captation exponentielle des richesses par la dynamique capitaliste.

Gaétan Jeantet, JSS

Le dogme de la mobilité

Depuis des décennies déjà, les fiscalistes de droite ont une question obsessive : ce facteur imposable est-il mobile ou immobile ? Cette division binaire serait élémentaire : d'un côté des personnes ou du capital en capacité de se déplacer où bon leur semble, et de l'autre, d'autres personnes qui elles ne bougent pas, ainsi qu'une consommation qui, presque par essence, est fixe.

DOSSIER Les réformes fiscales récentes, suisses ou autres, ont pour la quasi-totalité d'entre elles, transféré la charge fiscale aux facteurs qui ne pouvaient pas bouger (augmentation d'impôt sur les personnes physiques ou augmentation de la TVA) pour satisfaire ceux qui pouvaient partir.

L'intensification de l'usage de cette division binaire est une conséquence évidente du néolibéralisme. Mais plus précisément l'évolution impressionnante de la technologie ainsi que la libéralisation croissante des marchés mondiaux ont été déterminantes pour asseoir le rôle qu'a cette argumentation. Désormais, ce schéma de pensée est présent excessivement dans les campagnes de votation, devenant la diatribe numéro 1 des opposant-e-s à un projet un tant soit peu gauchisant.

Force est de parier qu'au moment de voter sur la 99 %, nos oreilles siffleront tellement elles auront eu à endurer cela. Écartons cet argument dès maintenant.

En premier lieu, les classes les plus aisées ne sont, malgré les apparences, pas particulièrement enclines à se déplacer en fonction de l'attractivité des systèmes fiscaux. Ce fameux 1 % représente bel et bien une élite, mais que partiellement mondialisée. Nous avons au contraire affaire à une élite régionale, voire nationale, qui profite principalement d'une assise locale qu'elle ne souhaite le plus souvent pas brader à tout prix pour des quelconques économies.

Deuxièmement, la Suisse taxe les revenus du capital bien plus faiblement que a) ses voisins directs, et b) la moyenne de l'OCDE. Quand bien même la mobilité internationale des riches serait parfaite et qu'ainsi leur lieu d'habitation ne serait déterminé que par le taux d'imposition, là encore l'initiative 99 % ne pourra qu'amener une justice internationale suffisante face à la situation actuelle honteuse où la Suisse agit comme locomotive dans la course vers le moins-disant fiscal.

Cependant, ce n'est pas pour autant que la mobilité du capital doit être une notion à envoyer aux oubliettes. Pour la gauche cela demeure un problème préoccupant. Au risque d'enfoncer des portes ouvertes, le capital recherche des perspectives de profit au taux de rendement le plus haut possible. La stabilité de l'endroit où il est investi, et surtout administré est une variable déterminante, mais son but est aussi de profiter de places où il a les mains les moins liées possible, où les contraintes liées à la rémunération du travail et à sa contribution à la société sont les moins opérantes possible. C'est d'ailleurs pour cela que sa mobilité a été fortement limitée pendant les trente glorieuses : pour que la fourchette des choix politiques possibles ne soit pas restreinte outre mesure par le chantage à la délocalisation. Cela a permis des politiques de redistribution ambitieuses. Mais depuis lors, ce n'est plus le cas, et lorsque le capital peut décider librement de ses mouvements, les choix démocratiques se voient cantonnés entre blanc bonnet et bonnet blanc, particulièrement pour ce qui est de la politique économique.

Un exemple : le tournant de la rigueur de 1983 par François Mitterrand. Des causes plurielles peuvent être identifiées, mais la fuite des capitaux n'est pas à minimiser. Rien que le jour après son élection, l'indice du CAC40 avait chuté de 13.8 %. La Suisse, et particulièrement la place financière genevoise, avait bénéficié de cette mise en application du chantage du capital.

L'initiative 99 % ne peut changer le système que partiellement, et ne met en péril malheureusement que très modérément la prospérité du capital. Ce qu'elle peut par contre amener, en plus d'une justice sociale améliorée, est de préparer un terrain plus propice pour la conquête du pouvoir par une gauche combative dans un futur pas tant éloigné que cela. Dans cette perspective, la limitation de la mobilité deviendrait une étape nécessaire pour la réussite d'une transformation sociale et écologique de notre société.



Notre ennemie la finance...

Les excès du capitalisme ont porté une partie des mouvements sociaux ces vingt dernières années à les dénoncer sous la seule forme d'un mauvais « capitalisme financier », qui serait lui-même devenu parasitaire du bon « capitalisme industriel », rejoignant ainsi les discours de la droite la plus réactionnaire, celle-là même qui défend les PME contre les multinationales, les patron-ne-s « bien de chez nous » contre les multimilliardaires sans patrie, avec tous les sous-entendus inacceptables que cela peut comporter.

DOSSIER Cette idée d'un capitalisme à deux têtes que l'on pourrait séparer sans dommage, en gardant l'élément sain tout en jetant la tête pourrie ne résiste pas une seconde à l'analyse. Le capitalisme est nécessairement financier, parce que c'est la logique même du Capital de se valoriser. Il s'articule donc toujours avec un système bancaire, des flux financiers, des bourses sur lesquelles on échange des titres et qui attirent inmanquablement les spéculateurs.

Quelle sortie du capitalisme ?

On ne peut sortir à moitié du capitalisme. Il forme un bloc, ses institutions centrales sont toutes liées entre elles, et vouloir limiter les activités de la finance suppose nécessairement d'attaquer également le capitalisme industriel, et *vice versa*.

Cela ne doit pas conduire à une conclusion pessimiste, bien au contraire, car cela signifie que n'importe quelle lutte syndicale participe aussi à l'affaiblissement de la dimension financière du capitalisme. Ces luttes ne sont pas séparées : limiter les effets mortifères de la financiarisation passe forcément par des luttes contre le régime de la propriété privée des moyens de production et l'accaparement des profits qu'elle permet.

Quelles alliances ?

Reconnaître cette articulation, c'est immédiatement rejeter des alliances autres que de circonstance avec les fractions de la droite, généralement les plus conservatrices, qui semblent aussi vouloir attaquer

la finance. Ce rejet a des raisons très simples : si l'on pourra trouver quelques personnes dans ces partis ou organisations prêtes à soutenir un contrôle accru des activités financières ou le maintien de banques cantonales en mains publiques, par exemple, les mêmes s'opposeront avec la dernière énergie à toutes les revendications salariales visant les petites entreprises dont elles sont souvent les porte-parole, revendications qui seront immédiatement dénoncées comme des attaques contre la « compétitivité » des entreprises locales. Cet « anticapitalisme à géométrie variable » n'en est en réalité pas un, car il finit toujours par revenir au bercail en luttant contre les forces émancipatrices et les mouvements sociaux.

Refaire de la macroéconomie

Réduire la dimension du secteur financier passe évidemment par des contrôles et la remise en place de législations dont l'efficacité a déjà été largement prouvée, notamment celles mises en place aux États-Unis après la crise de 1929. La finance était déjà globalisée à cette époque, qu'on ne vienne pas nous dire que ces limitations sont illusoire (et d'ailleurs, il suffit de voir la vigueur avec laquelle elles sont attaquées pour comprendre que ce n'est pas le cas !). Il en est de même de la taxation des transactions financières (la fameuse « taxe Tobin »), qui serait sans doute un système de contrôle efficace contre les pratiques les plus excessives de la finance, tout en n'en supprimant pas le principe.

Mais cela ne suffit pas, bien sûr. Il faut s'intéresser à un autre aspect, qui n'est pas sans lien avec le précédent mais relève d'un autre niveau d'analyse. Il s'agit de la répartition macroéconomique entre Travail et Capital. On a souvent répété ces dernières années que, d'une répartition à 70 % pour le Travail et 30 % pour le Capital du PIB dans les années 1970, nous étions passés, dans les économies les plus riches, à une répartition 60/40. Ce glissement, qui est un retour à une situation antérieure, et notamment à celle qui prévalait dans les années 1920, entraîne des changements gigantesques.

Ce n'est pas un changement naturel, mais la conséquence de l'affaiblissement des mouvements défendant les travailleuses-eurs partout dans le monde et qui, par leurs luttes, ont fait patiemment évoluer cette répartition dans le sens du Travail.

En clair, si l'on veut lutter contre la finance, il faut renforcer le mouvement syndical, et nous verrons très bien qui sont alors nos adversaires véritables.

Antoine Chollet



Pour les 99 % !

L'initiative « 99 % » devrait être soumise au vote d'ici deux à trois ans. La droite ne se privera pas de l'attaquer. Il faut dire que la proposition d'augmenter la taxation des revenus du capital s'attaque directement à la clientèle de la place financière suisse, qui est aussi celle des partis de droite, toutes tendances confondues.

DOSSIER On peut pronostiquer une campagne dure, où les arguments ne brilleront pas par leur bonne foi. La droite agitera le chiffon rouge de la fin de la prospérité suisse, annonçant le départ des grandes fortunes vers des cieux fiscalement plus cléments. Pourtant, comme on l'a vu, les grandes fortunes ne sont pas spécialement mobiles, et de toute manière, ce modèle d'affaire où la Suisse gère des fortunes étrangères échappant au fisc n'est tout simplement plus justifiable.

L'initiative a déjà été taxée de « populiste », argument fourre-tout supposé renvoyer dos à dos les propositions de la gauche et de l'UDC, Trump, le Brexit et Bernie Sanders. Le titre même de l'initiative renvoie en fait au mouvement *Occupy* et à la prise de conscience que le système économique concentre les richesses mondiales dans les mains d'un nombre toujours plus petit de personnes (les « 1 % »). Réduire les inégalités de revenus et de patrimoine fait partie des principaux défis

de notre époque. Pour s'y attaquer, les solutions sont connues et elles passent par la fiscalité. Il faut une forte imposition des successions pour lutter contre la reproduction des élites, des taux d'imposition marginaux confiscatoires, osons le mot, pour les dernières tranches d'imposition, une taxation de la fortune et, comme le propose l'initiative, des revenus de cette même fortune.

C'est une politique de réduction des inégalités qui est proposée, une politique en faveur de celles et ceux qui ne détiennent pas de fortune. Cette politique sera massivement attaquée par la droite comme « populiste », et méritera tout notre soutien. En effet, la gauche sait de quel côté elle se tient.

La rédaction

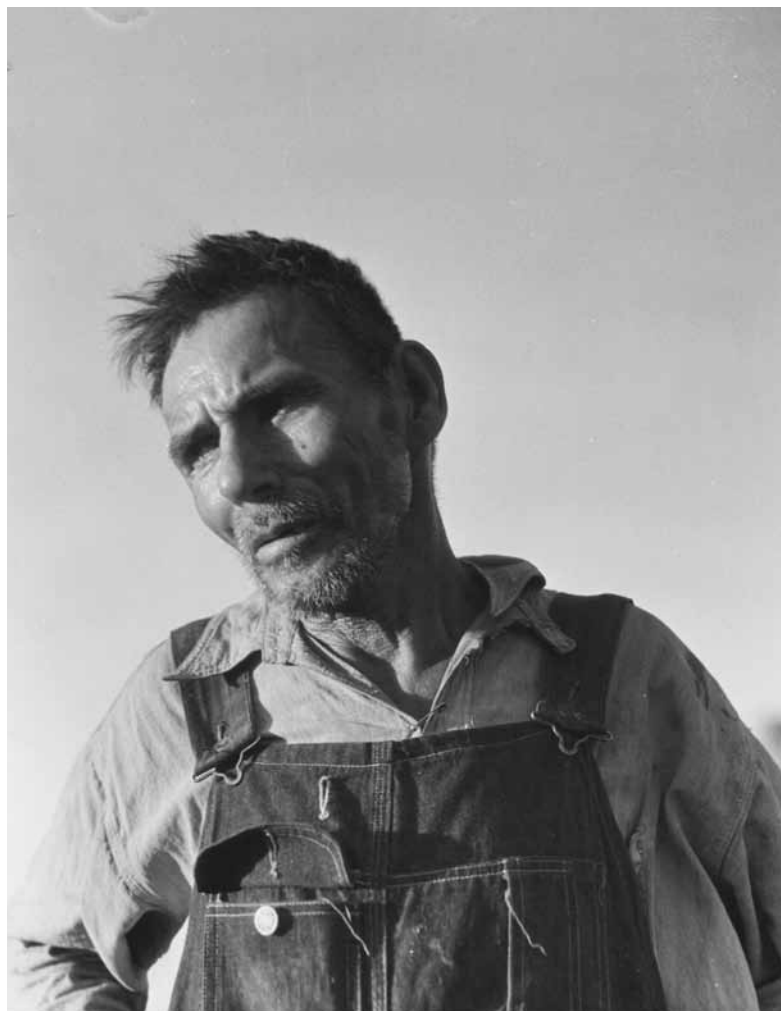
Pour aller plus loin

Livres

- Cinzia Arruzza, Tithi Bhattacharya, Nancy Fraser, *Féminisme pour les 99 %. Un manifeste*, Paris, La Découverte, mars 2019.
- William Lazonick, « Profits without Prosperity », *Harvard Business Review*, septembre 2014.
- Branko Milanovic, *Inégalités mondiales. Le destin des classes moyennes, les ultra-riches et l'égalité des chances*, Paris, La Découverte, 2019.
- Arnaud Parienty, *Le mythe de la « théorie du ruisellement »*, Paris, La Découverte, 2018.
- Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013.
- Shorrocks A, Davies J, Lluberar R., *Global Wealth Report*, Zurich, Credit Suisse, 2018.
- Joseph Stiglitz, *Le prix de l'inégalité*, Arles, Actes Sud, 2014.
- Young, C., *The Myth of Millionaire Tax Flight : How Place Still Matters for the Rich*, Stanford, Stanford University Press, 2017.

Sites Internet

- <https://99percent.ch/>
- <https://wid.world>
- <https://www.juso.ch/fr/>



Livres

Les retraites : un avenir commun

Dominique Dirlewanger a publié fin 2018 le résultat d'une thèse en histoire qui l'a occupé depuis plusieurs années, consacrée aux représentations de la vieillesse en Suisse et en France dans l'après-guerre, c'est-à-dire au moment où se mettent en place les grands systèmes de retraite que nous connaissons encore aujourd'hui, l'AVS et la Sécurité sociale. Il a répondu à nos questions.

Quelle est la généalogie du travail de recherche qui a précédé la publication de ce livre ?

Après m'être intéressé à la mise en place des systèmes de retraites d'un point de vue économique et social, j'ai remarqué que les débats ne relèvent pas uniquement de décisions administratives, mais sont portés par diverses représentations successives de la vieillesse développées en Europe depuis la fin du XIX^e siècle. C'est à partir de ces représentations qu'il faut faire une histoire des systèmes de sécurité sociale mis en place dans les différents pays européens.

Comment la généralisation des retraites modifie-t-elle les représentations de la vieillesse ?

Dans tous les pays européens, les systèmes de retraite élaborés dans l'après-guerre donnent un statut aux personnes âgées, celui de retraité-e ou de pensionné-e. À partir de ce moment, l'entrée dans la vieillesse correspond à la sortie du salariat. Ce changement constitue un formidable progrès social, même si la vieillesse demeure bien souvent un facteur majeur d'appauvrissement.

Le versement des pensions soulage la population âgée, mais il conduit également à s'intéresser à d'autres problèmes : le logement, l'hygiène ou l'intégration sociale du troisième âge... De vastes enquêtes sont menées en France comme en Suisse au début des années 1960, ce qui amène les médias à réaliser des reportages sur cette catégorie de personnes qui deviennent des sujets de société.

Dans le cas de la Suisse, la représentation de la vieillesse est aujourd'hui directement liée aux

réformes entamées à partir des années 1970, avec la mise en place du système dit des « trois piliers ». Cette transformation a figé le salariat dans un système mixte de répartition et de capitalisation qui reproduit les inégalités salariales antérieures.

Les retraites constituent-elles le fondement de la sécurité sociale ?

Le rôle de la cotisation sociale dans l'échafaudage de la sécurité sociale est différent en Suisse et en France. Si en France c'est le régime général et donc la couverture maladie qui est la clef de voûte de l'édifice, en Suisse c'est l'AVS qui joue ce rôle. Celle-ci institutionnalise la solidarité au sein du salariat : tout le monde la finance et la touche, même modestement. La défense de cette universalité est d'ailleurs très explicite lors des débats provoqués par les différentes révisions de l'AVS depuis 1948, ce qui reste pleinement valable jusqu'à ces dernières années.

À quoi la gauche devrait-elle être attentive aujourd'hui sur la question des retraites ?

Il me semble prioritaire de se dresser contre l'alarmisme de celles et ceux qui assurent que l'AVS court à la faillite. Le « danger » démographique (le « vieillissement de la population ») est par exemple un argument qui est aussi vieux que l'AVS elle-même. Contre cet alarmisme, il faut rappeler au contraire le principe de la solidarité intergénérationnelle, garanti par la cotisation sociale, qui est un instrument d'émancipation.

Il faut aussi affirmer qu'une bonne société se mesure à la prise en charge des personnes les plus faibles dans la population, en

particulier les plus âgées. Cette revendication sociale représente enfin un avenir commun à toute la population, un thème que l'on rencontre aussi bien chez Hans Peter Tschudi, le socialiste qui a consolidé considérablement l'AVS d'après-guerre, que chez Ruth Dreifuss qui a ouvert de nouveaux droits aux femmes lors de la 10^e révision. Cet avenir commun intègre des catégories neuves au fil du temps, singulièrement les femmes et les étrangères-ers.

Quelles sont les difficultés rencontrées pour aborder cette histoire ?

Pour la Suisse, le principal problème touche au système fédéral. Les débats sont souvent cantonaux, ce qui complique considérablement le travail et empêche d'avoir une vision d'ensemble des mesures en faveur du troisième âge. Il y a aussi des carences importantes dans les statistiques sociales cantonales comme fédérales.

En France, le problème est inverse, car la centralisation du système politique implique une surreprésentation des questions spécifiquement parisiennes. On rencontre aussi des limites statistiques importantes en France sur ces questions qui n'émergent dans le champ sociologique que dans la seconde moitié des années 1960.

Pour finir, j'aimerais dire qu'on ne peut séparer la question de la vieillesse et des retraites des combats féministes. Les retraites touchent à la fois au travail et à la vie privée, au couple (à la problématique du veuvage par exemple). Les féministes ont très tôt questionné la dimension androcentrée des systèmes de sécurité sociale. Cette question est encore centrale aujourd'hui. En cette année 2019, c'est une manière de rappeler que féminisme et socialisme ont partie liée.

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*

À lire : Dominique Dirlewanger, Les couleurs de la vieillesse. Histoire culturelle des représentations de la vieillesse en Suisse et en France (1940-1990), Neuchâtel, Alphil, 2018



Livres

Saisir l'événement

Comme lors de chaque événement politique inédit, les intellectuel-le-s, parfois après un premier moment de saisissement, reprennent leur plume et tentent d'en donner une interprétation.

Bien souvent celle-ci en dit davantage sur l'interprète que sur l'événement, mais ce travail demeure toutefois nécessaire. L'événement ne parle pas de lui-même, il faut donc toujours tenter de le penser, malgré la difficulté à le faire.

Le mouvement des « gilets jaunes » n'a pas dérogé à la règle. Plusieurs volumes sont parus en ce début d'année, lesquels constituent autant de témoignages des difficultés à rendre compte de cette émeute inédite, de cet ébranlement politique. Deux livres composés de textes publiés sur le vif, pour l'essentiel en novembre et décembre, par une large palette de chercheuses-eurs, historien-ne-s, philosophes, so-

ciologues, ont été publiés, l'un par La Découverte (à partir des articles parus sur le site Internet « AOC »), l'autre par Le Seuil, à partir de sources diverses. Le propre de l'événement est évidemment de frapper d'obsolescence les phrases à peine écrites, et certains des premiers textes semblent ainsi avoir été rédigés il y a des années ; l'histoire accélère décidément en ces moments.

Il faut également mentionner le travail de récolte de sources forcément éphémères auquel s'est astreint Patrick Farbiaz, héritier de Pierre Vidal-Naquet et d'Alain Schnapp qui avaient effectué une collecte analogue en Mai 68. Nous disposons ainsi de quelques-uns des innom-

brables documents qui ont été échangés depuis le début du mouvement en novembre 2018.

Enfin, signalons le petit ouvrage du directeur de Mediapart Edwy Plenel, qui cherche à analyser le mouvement tout en rédigeant un réquisitoire impitoyable contre une V^e République qui chaque jour montre ses défauts et aggrave sa propre crise.

Antoine Chollet

On trouvera sur notre site Internet un article d'analyse du mouvement des « gilets jaunes » publié mi-janvier.

À lire :

– AOC, « Gilets jaunes ».

Hypothèses sur un mouvement, Paris, La Découverte, 2019.

– Collectif, Le fond de l'air est jaune. Comprendre une révolte inédite, Paris, Le Seuil, 2019.

– Patrick Farbiaz, Les Gilets Jaunes. Documents et textes, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant, 2019.

– Edwy Plenel, La victoire des vaincus. À propos des gilets jaunes, Paris, La Découverte, 2019.

Livres

Le langage est inclusif

Professeuse émérite de littérature française de la Renaissance, Éliane Viennot est l'autrice d'un récent ouvrage intitulé *Le langage inclusif : pourquoi, comment*. Outre une rapide présentation des divers procédés permettant d'adopter facilement un langage plus inclusif, elle opère un passionnant détour historique afin de montrer que la langue française, en soi, est foncièrement égalitaire, et que c'est bien des résultats d'« une longue période de masculinisation forcée », portée par les idéologues de la suprématie mâle et atteignant son apogée au XIX^e siècle, qu'il s'agit aujourd'hui de défaire.

Évoquant le cas des noms de professions et de fonctions, qui fut à l'origine il y a vingt ans des premières protestations de la grotesque Académie française

(cette « police de la langue » n'a d'ailleurs pas démérité depuis, allant jusqu'à qualifier en 2017 encore l'écriture inclusive de « péril mortel »), Viennot rappelle très simplement qu'en français, pour tous les êtres animés, les mots se forment sur la base de radicaux sur lesquels se greffent des désinences propres à chaque genre : il n'est donc pas plus étrange de parler d'une « autrice » que d'une « actrice », sauf à penser que l'écriture et la parole publique sont une chasse gardée de la virilité.

L'intérêt de retracer l'évolution de la langue dans le temps long et les méandres des débats que la société lui impose consiste également dans le fait de rappeler qu'elle est le fruit d'un débat permanent : la masculinisation du français « a soulevé des protestations, et [...] n'a abouti que

grâce à des institutions qui mettaient tout en œuvre pour maintenir la domination masculine ». Si l'école publique a contribué à imposer cette surreprésentation du masculin, une langue ne peut néanmoins être décrétée et ne vit que par l'usage courant qui en est fait, ce qui la rend à la fois souple, capable de s'adapter aux évolutions sociales et fondamentalement rétive à toute tentative d'embrigadement.

Gabriel Sidler

À lire : Éliane Viennot, Le langage inclusif : pourquoi, comment, Donnermarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018



La guerre civile en France, 1958-1962**Grey Anderson**

Paris, La fabrique, 2018

364 pages



Si les événements de mai 68 sont largement commémorés tous les dix ans, comment expliquer l'oubli quasi-total de ceux de mai 58, qui virent le général de Gaulle renverser la IV^e République et prendre le pouvoir à la faveur d'une insurrection militaire en Algérie ? C'est à l'élucidation de ces « origines refoulées de la V^e République », encore en vigueur de nos jours, que Grey Anderson, jeune historien états-unien, a consacré un récent ouvrage intitulé *La guerre civile en France, 1958-1962*.

Sous la forme d'un récit chronologique richement documenté et en retraçant finement l'évolution des discours des différents acteurs, l'auteur montre comment les réseaux gaullistes ont réussi, dans un contexte d'extrême violence et de recours massif à la torture, à faire passer ce « coup d'État légal » de de Gaulle pour un « triomphe de la démocratie », et l'abandon de l'Algérie française imposé par le FLN pour une politique visionnaire et modernisatrice de décolonisation. Il éclaire également le rôle central qu'ont pu jouer dans cette période les théoriciens de la contre-insurrection et de la « guerre psychologique », ainsi que le legs autoritaire de cette constitution rédigée sur mesure pour un de Gaulle réclamant les pleins pouvoirs en temps de crise : une présidence forte au détriment d'un parlement impuissant, une importation dans la métropole de techniques policières de contrôle des populations racisées et une tradition d'interventionnisme militaire dans ses zones d'influences, notamment africaines. **GS**

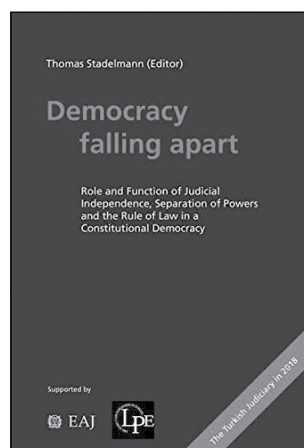
Democracy falling apart**Thomas Stadelmann (éd.)**

Berne, Stämpfli Verlag, 2018

172 pages

Sous-titré « rôle et fonctions de l'indépendance de la justice, de la séparation des pouvoirs et de l'État de droit dans une démocratie constitutionnelle », le petit ouvrage publié fin 2018 avec le soutien de l'Association des Juges européens et édité par le Juge fédéral Thomas Stadelmann (PDC/LU) est consacré à la situation du pouvoir judiciaire en Turquie. Il est composé d'une vingtaine d'articles de quelques pages, essentiellement rédigés en anglais mais précédés de résumés en anglais, français, allemand et turc, et donne un aperçu glaçant de la situation politique turque depuis juillet 2016.

Passant en revue la proclamation de l'état d'urgence dès le mois de juillet 2016, les décrets publiés sous le régime d'urgence et la modification constitutionnelle qui pérennise l'état d'urgence dans le droit ordinaire, les contributions montrent comment un État démocratique peut sombrer en quelques mois en un régime autoritaire. Comme le relève l'éditeur, les contributions de juristes turcs sont toutes rédigées sous pseudonyme, ce qui est en soi un fait significatif. Le rapporteur spécial de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats, qui a été autorisé à effectuer un séjour de cinq (!) jours en Turquie vers la fin de l'année 2016, note que dès juillet 2016, 3626 juges et procureur·es ont été démis de leurs fonctions, et encore un millier ensuite. De juillet à décembre 2016, 177 médias ont été fermés, 10'000 journalistes et personnes travaillant dans les médias démis de leurs fonctions et 778 cartes de presse annulées. En novembre 2016, 1495 organisations non-gouvernementales avaient été suspendues, leurs biens parfois saisis. **AT**

**Vivre ma vie. Une anarchiste au temps des révolutions****Emma Goldman**

Paris, L'échappée, 2018

1095 pages

Gros volume de plus de 1000 pages, l'autobiographie d'Emma Goldman (1869-1940), rédigée à la fin des années 1920, vient seulement d'être intégralement traduite en français aux Éditions de l'échappée. Elle y détaille sa trajectoire au sein du mouvement anarchiste international, qui commence par la révolte et l'horreur suscitées par la pendaison de quatre anarchistes en 1887, accusés à tort d'être responsables du massacre de Haymarket Square à Chicago (manifestation ouvrière qui dégénéra, et en mémoire de laquelle la date du 1^{er} mai est devenue la journée des travailleuses-eurs). Sa lutte infatigable pour la défense et la mise en pratique de la liberté d'expression et ses innombrables conférences d'un bout à l'autre des États-Unis en feront rapidement une figure reconnue du mouvement anarchiste, aussi applaudie par le public ouvrier que détestée par la presse bourgeoise.



Mais loin de se cantonner à l'analyse politique ou à la fresque historique, Emma Goldman raconte dans ce livre son parcours au plus près du vécu, dans son entièreté et sa complexité ; et comme dans la plupart des vies, les amitiés et les rencontres amoureuses en constituent une part centrale, d'autant plus pour celle qui a fait le choix de l'amour libre, en cohérence aussi bien avec ses désirs profonds qu'avec ses idéaux libertaires. Expulsée en Russie en 1919, son dévouement extrême à « la Cause » trouvera tragiquement son pendant dans la violente désillusion suscitée par la contre-révolution bolchévique, au point qu'on en arrive à se demander si l'aspect le plus admirable d'« Emma la rouge » n'est pas précisément le fait qu'elle arrive, après Kronshtadt, à continuer à « vivre sa vie ». **GS**

Vu, CévuVALAIS: LE LÉGIONNAIRE-MESSIE-MERCENAIRE
STAUFFER CRUCIFIÉ**Illustrations**

Les photographies illustrant ce numéro ce numéro sont extraites d'une série réalisée par Dorothea Lange en 1936-37, documentant les effets de la Grande Dépression dans les zones rurales des États-Unis. La série complète de ces photographies est visible sur le site présentant les collections numériques de la New York Public Library.

digitalcollections.nypl.org

JAB

CH-1002 Lausanne

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Salle des pas perdus**La RTS découvre le vaste monde**

Mi-février l'émission *Mise au Point* de la RTS a voulu savoir pourquoi La Chaux-de-Fonds « se vidait », pour reprendre le titre du reportage. Fidèle à une longue tradition de journalisme d'investigation de qualité, l'équipe a passé trois jours sur place et a fait passer à l'antenne le premier crétin venu croisé dans un bar, annonçant tout confit qu'il allait partir en Chine (grand bien lui fasse, on lui enverra des oranges lorsqu'il aura été arrêté par la police de Xi Jinping pour corruption inventée). Elle enchaîne ensuite les plans moroses de tas de neige sale accompagnés d'un commentaire seriné d'un ton mi-fataliste mi-paternaliste tout à fait insupportable.

Peut-être qu'une analyse mentionnant la politique cantonale désastreuse de ces quinze dernières années, laquelle a systématiquement attaqué les institutions publiques des montagnes

neuchâteloises en siphonnant les rentrées fiscales des communes, aggravée par la funeste décision populaire de 2012 refusant la construction d'une liaison ferroviaire décente entre les deux principales villes du canton, aurait permis aux téléspectatrices-eurs d'y comprendre quelque chose et non de paresseusement confirmer leurs préjugés. On appelle ça du journalisme, et le manque de temps ne justifie pas tout, surtout à ce niveau d'aberration.

Chris Marker avait réalisé il y a longtemps un montage hilarant d'images tournées à Iakoutsk avec trois commentaires différents (c'est sa *Lettre de Sibérie*). On ne peut que conseiller aux reporters de la RTS de s'y replonger, cela leur donnera quelques idées la prochaine fois qu'ils et elles daigneront passer la Vue-des-Alpes et y croiseront de « pittoresques représentant·e·s des contrées boréales » ! AC